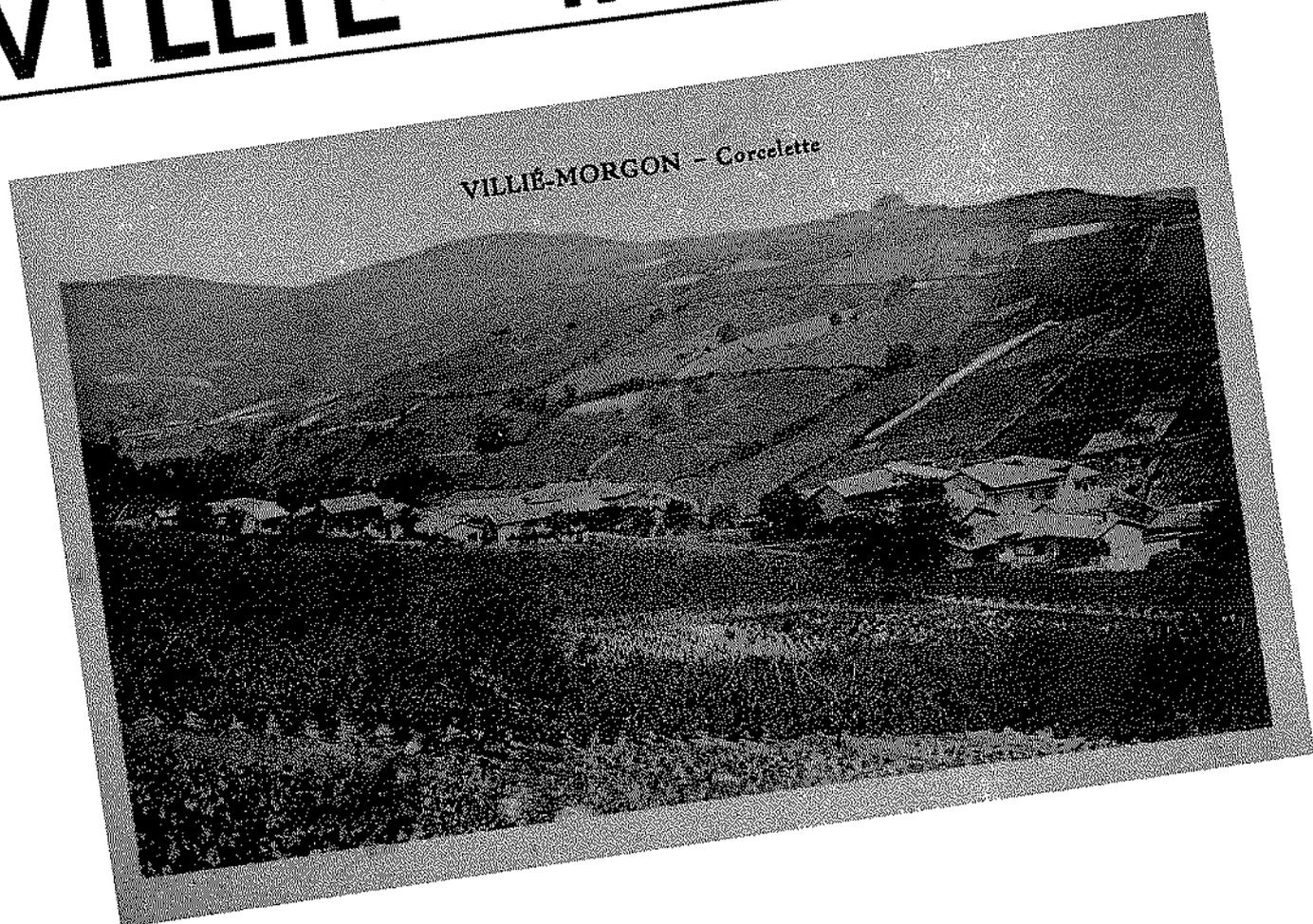


BULLETIN MUNICIPAL

VILLIE - MORGON



Décembre 1988

N° 8

SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE	P. 1
- COMMISSION DES FINANCES	P. 3
- LA NOUVELLE MATERNELLE	P. 7
- TENNIS - MAISON DENONFOUX	P. 9
- LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	P. 10
- CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1988	P. 13
- SALUT, CONSCRIT	P. 16
- CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES	P. 36
- GROUPEMENT DE PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE, DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE	P. 37
- L'ÉCOLE DE ST-JOSEPH-EN-BEAUJOLAIS	P. 38
- HALTE-GARDERIE	P. 39
- AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	P. 40
- ASSOCIATION DES FAMILLES	P. 40
- CERCLE DE LA BUTINIÈRE	P. 41
- UNION NATIONALE DES RETRAITÉS ET PERSONNES AGÉES .	P. 42
- C.A.T.M. - A.C.P.G.	P. 42
- IN VINO MUSICA	P. 43
- A.S.L.V.M. BASKET	P. 44
- ARCHERS DE LA "GRAPPE VILLIATONNE"	P. 45
- ENTENTE CYCLISTE BEAUJOLAISE	P. 45
- COMITÉ CYCLISTE DE VILLIÉ-MORGON	P. 46
- NOUVELLES POSSIBILITÉS POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES	P. 47
- AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RURAL	P. 48
- ÉTAT-CIVIL 1987	P. 49
- LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789 À VILLIÉ	P. 51

LE MOT DU MAIRE

Nous voici à la veille de l'année 1989, année du bicentenaire de la Révolution Française.

Bouleversant l'ordre établi, le peuple de France de cette fin du 18^e siècle, dans sa fougue et ses excès, mais avec raison et grandeur, a proclamé à la face du monde son désir de vivre dans la liberté et l'égalité et a érigé, par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, les bases fondamentales de la démocratie.

Cela nous paraît bien lointain et pourtant notre vie de citoyens libres se déroule, dans tous ses instants, sous l'égide de cette déclaration qui nous a donné le formidable pouvoir de choisir et a conféré à chaque individu, même le plus modeste, une dignité légale que personne n'avait songé à lui donner jusqu'alors.

Ces droits et ces devoirs, qu'en avons-nous fait ?

Aucun d'entre nous ne songe à les remettre en cause lorsqu'ils nous servent. En est-il toujours de même lorsqu'il s'agit du droit des autres ? Quant aux devoirs, sommes-nous toujours prêts à les accepter et à les assumer ?

Le droit de vote, qui découle logiquement de "l'égalité politique" proclamée en 1789, nous avons eu "les occasions" de nous en servir cette année :

- Trop ? De grâce, ne nous en plaignons pas ! Par respect pour ceux qui nous l'ont obtenu et ceux qui, au cours des guerres qui ont secoué notre pays, ont donné leur vie pour nous le conserver.

- Trop ? Qu'en pensent les Algériens, Pakistanais et tous les autres qui n'ont pas eu l'occasion de s'en servir bien souvent ?

- L'usage trop fréquent provoque la lassitude, me direz-vous ? Peut-être. Mais ne serait-ce pas aussi parce que nos hommes politiques, et nous-mêmes, n'avons su faire de ce droit un devoir ?

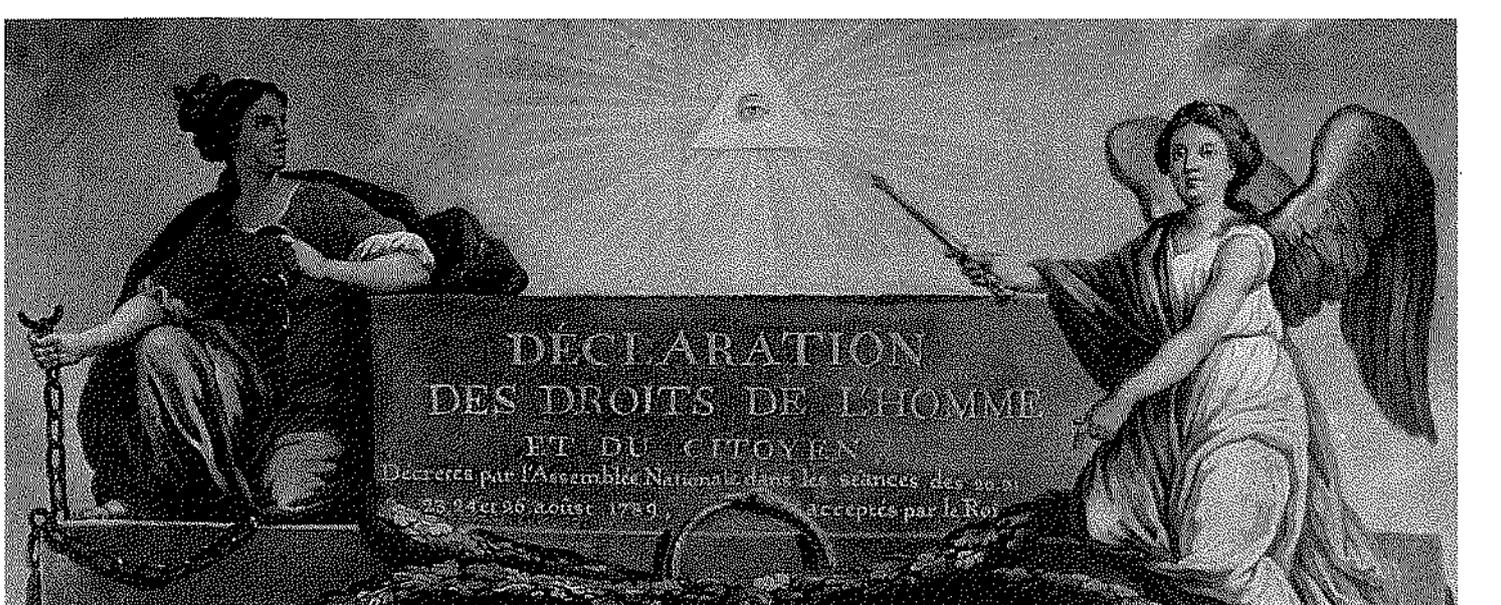
Je parle ci-dessus du "formidable pouvoir de choisir". Le vote est la clef de ce pouvoir. Aurions-nous perdu l'envie et le courage de choisir ?

La fin de notre XX^e siècle est une perpétuelle révolution dans le domaine médical, économique, socio-culturel. Il n'y manque, dans notre Europe, que la révolution qui vient du coeur.

Alors, pour fêter dignement ce bicentenaire, pourquoi, tous ensemble, ne pas reprendre des bastilles : celle de l'égoïsme, celle de l'individualisme, celle de l'ostracisme, celle du racisme.

Nous pourrions donner un peu plus de liberté à l'amitié, à la tolérance, à la fraternité. Peut-être le coeur y trouvera-t-il des raisons auxquelles la raison pourra souscrire.

Bonne Révolution, Bonne République, Bonne Année.



DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Decrétée par l'Assemblée Nationale dans les séances des jours
26 août et 26 octobre 1789, et acceptée par le Roi

PRÉAMBULE

LES représentants du peuple François constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des maux publics et de la corruption des gouvernements ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de tout institut politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

EN conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême les droits suivants de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER

LES hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.
LE but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III.
LE principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV.
LA liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V.
LA loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI.
LA loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentations, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse; tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

VII.

NUL homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites; ceux qui sollicitent, font, exécutent ou font exécuter des mandats arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII.

LA loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

IX.

TOUT homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

LA libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

LA garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés.

XIV.

LES citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la contrôler librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV.

LA société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI.

TOUTE société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

LES propriétés étant inviolables et sacrées, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

LA VIE MUNICIPALE

COMMISSION DES FINANCES

Comme chaque année, à cette époque, voici la présentation du budget primitif 1988, adopté par le conseil municipal dans sa séance du 23 Mars 1988.

Les comparaisons de ce budget 88, avec ceux des années précédentes (1986 et 1987) sont possibles en reprenant les bulletins municipaux n° 6 de décembre 1986 et n° 7 de décembre 1987.

I - EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : Les prévisions des recettes et des dépenses s'équilibrent à la somme de 4 668 781 frs, de la façon suivante :

DEPENSES :

Compte 60 : Denrées et fournitures :	344 500 F
61 : Frais de personnel :	1 300 000 F
62 : Impôts et taxes :	20 000 F
63 : Travaux et services extérieurs :	574 000 F
64 : Participations et contingents :	1 109 020 F
65 : Allocations - Subventions :	165 000 F
66 : Frais de gestion générale :	200 500 F
67 : Frais financiers :	601 897 F
68 : Dotations aux amortissements et provisions :	82 297 F
83 : Prélèvement pour dépenses d'investissement :	271 567 F
	<hr/>
	4 668 781 F
	=====

RECETTES :

Compte 70 : Produits de l'exploitation :	384 000 F
71 : Produits domaniaux :	140 000 F
72 : Produits financiers :	7 100 F
73 : Recouvrements - Subventions :	147 000 F
74 : Dotations versées par l'Etat :	1 268 008 F
75 : Impôts indirects :	68 200 F
77 : Contributions directes et subventions liées à la fiscalité :	2 654 473 F
	<hr/>
	4 668 781 F
	=====

REMARQUES :

Rien de particulier cette année, si ce n'est pour les recettes en compte 71, une légère augmentation des produits domaniaux due, comme l'an dernier, aux appartements et locaux loués par la commune et qui sont plus nombreux chaque année, rapportant ainsi davantage.

On peut aussi noter une baisse intéressante en dépenses, au compte 67, nos frais financiers sont en baisse car un emprunt a été intégralement remboursé par anticipation en raison de son taux d'intérêt qui était élevé. Ceci diminue le total des intérêts dûs chaque année.

Autre remarque en ce qui concerne le chiffre du compte 77 : il s'élève à 2 654 473 F et il comprend à la fois des subventions et allocations diverses (pour 119 526 F) et surtout le produit des contributions directes, c'est-à-dire le montant de l'impôt (pour 2 534 947 F) qui passe ainsi de 2 460 931 F en 1987 à 2 534 947 F en 1988, soit une augmentation de 3 %.

II - EN SECTION D'INVESTISSEMENT : Les prévisions des recettes et des dépenses s'équilibrent à la somme totale de 3.715.006 F, de la façon suivante :

DEPENSES :

Compte 16 : Remboursement d'emprunts (part de capital)	415 549 F
18 : Règlement de dettes (préfabriqués) :	Néant
21 : Acquisition de biens meubles et immeubles :	1 298 538 F
232 } Travaux de bâtiments et divers :	1 570 000 F
235 }	
233 : Travaux de voirie et parc :	389 000 F
26 : Acquisition de titres et valeurs :	41 919 F
	<hr/>
	3 715 006 F
	=====

RECETTES :

Compte 10 : Subventions d'équipement, dons et legs :	742 575 F
11 : Prélèvement sur recettes de fonctionnement :	271 567 F
13 : Amortissement et reprises de frais extraordinaires	82 297 F
14 : Participations à des travaux d'équipement (remboursement de la T.V.A. par l'Etat) :	185 000 F
16 : Produits des emprunts :	2 386 067 F
21 : Aliénation de biens meubles et immeubles :	35 000 F
25 : Recouvrement de créances à long ou moyen terme :	12 500 F
	<hr/>
	3 715 006 F
	=====

REMARQUES :

Si l'on compare cette partie du budget (investissement) avec les parties analogues de 1986 ou 1987, on constate immédiatement une hausse très importante de plus de 1 600 000 F. A cela une explication : l'augmentation du compte 21 (acquisition de biens meubles et immeubles) correspond à l'achat de la maison Denonfoux; l'augmentation du compte 232 (travaux de bâtiments) correspond à la construction de l'école maternelle.

Ces deux importantes réalisations seront financées grâce à une augmentation importante du compte 16 (produit des emprunts).

Néanmoins il faut tenir compte que tout ceci ne sera pas intégralement payé sur le budget 88, une partie importante de ces 2 projets, qui voient leur aboutissement en décembre 88, pourra être prise en charge par le budget 1989. Ceci permettra de n'emprunter en 1988 qu'une partie des sommes prévues au compte 16 puisqu'on ne réalisera qu'une partie des dépenses prévues aux comptes 21, 232 et 235.

D'autre part il faut apprécier le fait que malgré ces projets importants, les impôts locaux n'augmentent que de 3 %, l'essentiel du financement se faisant grâce à des emprunts mais aussi des subventions.

Il faut aussi noter que pour les réalisations de type commercial, comme l'hôtel ou l'achat de la maison Denonfoux, l'endettement de la commune n'est pas vraiment augmenté car les loyers couvriront rapidement les annuités d'emprunt et devront même rapporter davantage dans les années à venir, sans compter les retombées annexes sur le budget commune et le village en général.

Remarquons également que, grâce au remboursement anticipé d'emprunt dont j'ai déjà parlé, le compte 16 (en dépenses) diminue notablement.

Enfin les comptes 68 (en dépenses de fonctionnement) et 13 (en recettes d'investissement) s'annulent (même somme de 82 297 F). Il ne s'agit que d'un jeu d'écriture comptable. Même remarque pour les comptes 83 (en dépenses de fonctionnement) et 11 (en recettes d'investissement) avec la même somme de 271 567 F.

D'autre part, dans les impôts locaux, la somme de 2 534 947 F provient des 4 taxes suivantes :

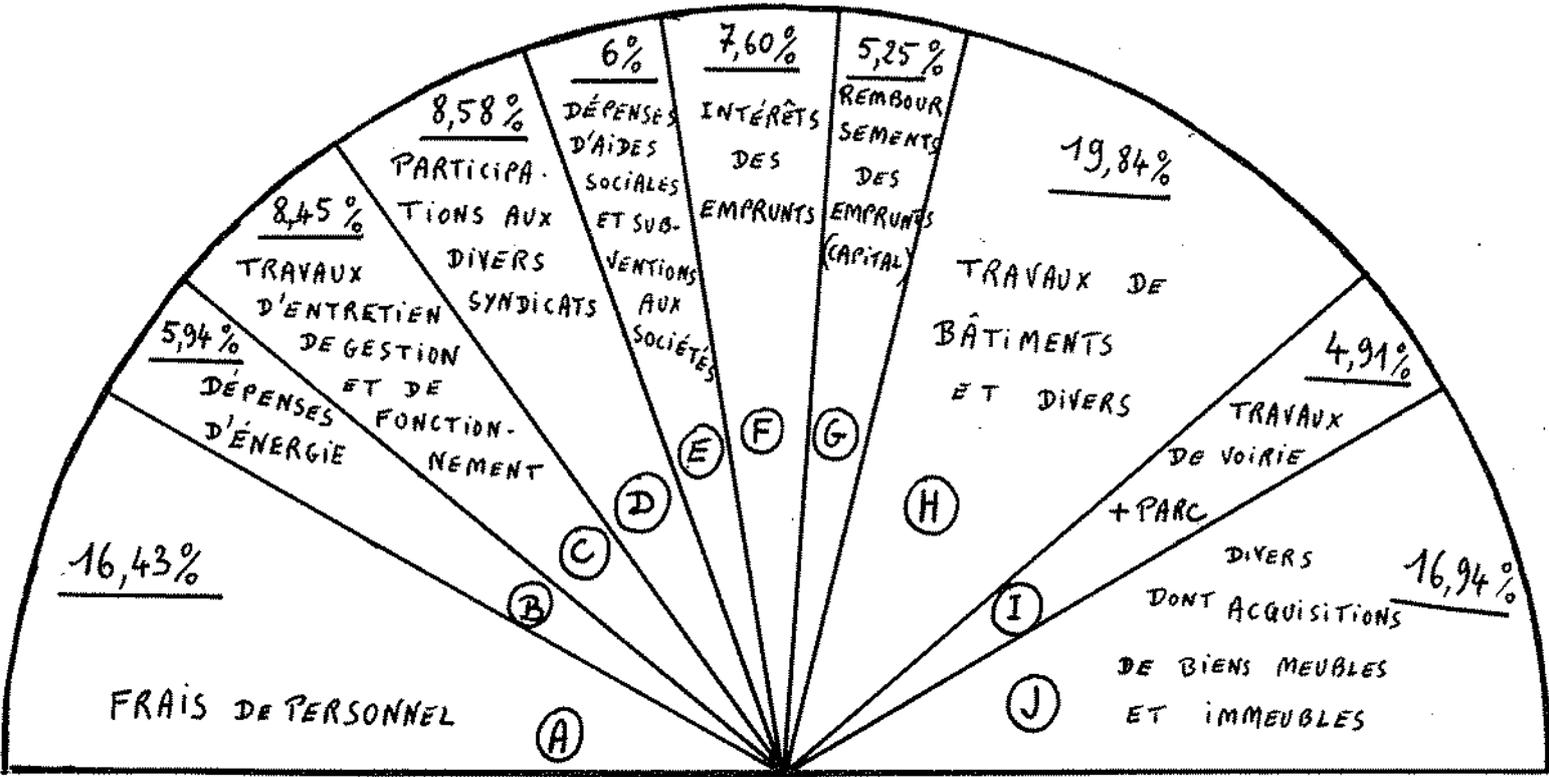
- . La taxe d'habitation qui produit 648 653 F soit 25,58 % des impôts locaux et 8,20 % des recettes totales.
- . La taxe sur le foncier bâti qui produit 526 686 F soit 20,77 % des impôts locaux et 6,65 % des recettes totales.
- . La taxe sur le foncier non bâti qui produit 1 043 484 F, soit 41,16 % des impôts locaux et 13,19 % des recettes totales.
- . La taxe professionnelle qui produit 316 124 F, soit 12,47 % des impôts locaux et 3,99 % des recettes totales.

Voici, comme d'habitude, la présentation de ce même budget sous une autre forme, où les dépenses et recettes sont regroupées en grands chapitres. Bien entendu les pourcentages sont modifiés par rapport aux années précédentes à cause des remarques déjà formulées, et en particulier à cause du gonflement anormal des comptes 21 et 232 (en dépenses) et 16 (en recettes) pour la section d'investissement.

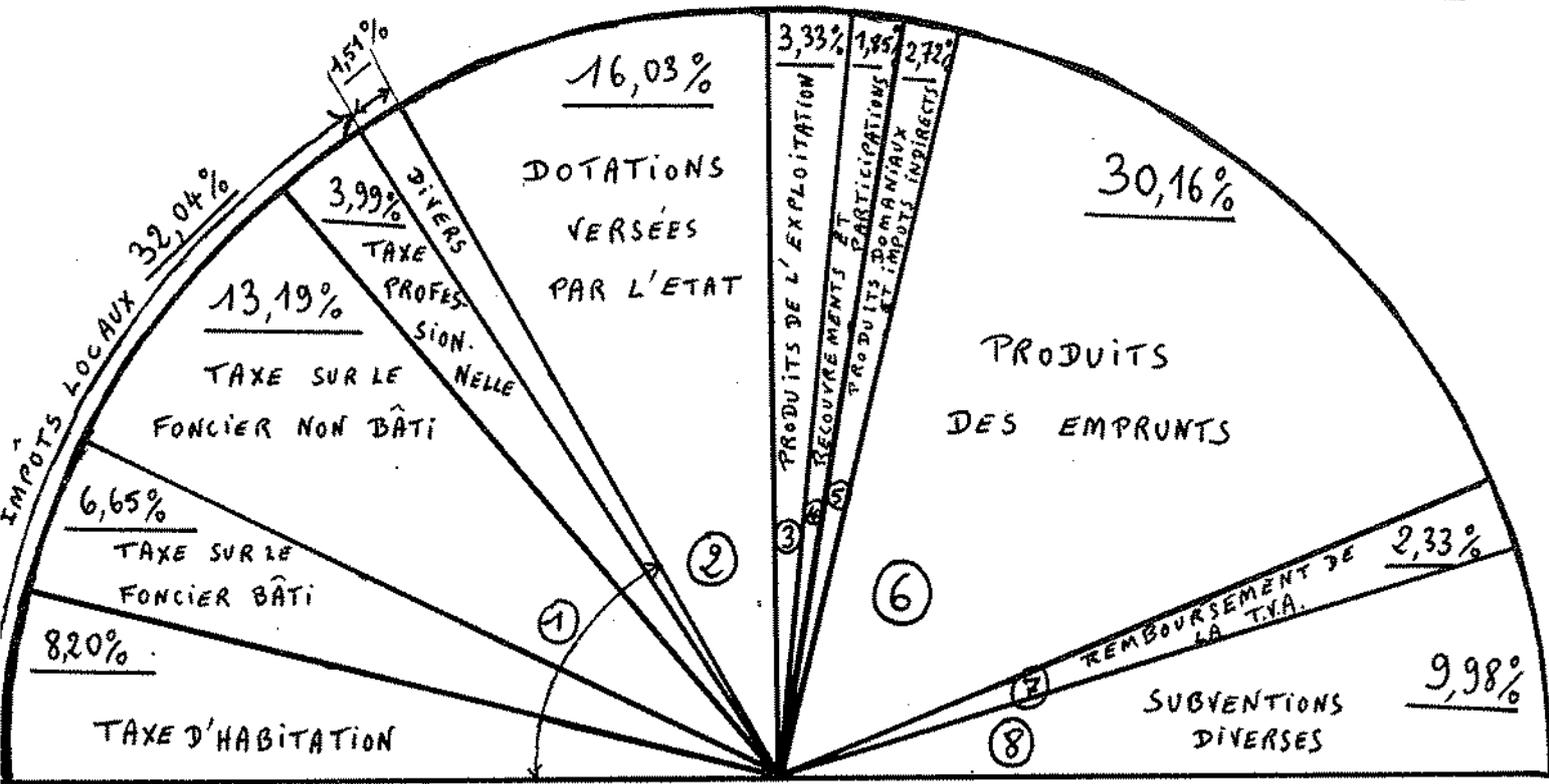
Dans le tableau ci-dessous vous avez les sommes; dans les graphiques de la page suivante vous avez les pourcentages, avec les mêmes rubriques de A à J pour les dépenses et de 1 à 8 pour les recettes.

DEPENSES			RECETTES	
A : Frais de personnel	1 300 000	FONCTIONNEMENT	1 : Impôts locaux	2 534 947
B : Dépenses d'énergie (fuel, eau, gaz, électricité)	470 000		Divers	119 526
C : Travaux d'entretien, de gestion et de fonctionnement	669 000		2 : Dotations versées par l'Etat	1 268 008
D : Participations au S.I.V.O.M., au S.I.V.O.S (collège) et aux différents syndicats (eaux, pays)	678 828		3 : Produits de l'exploitation	264 000
E : Dépenses d'aides sociales et subventions aux sociétés	475 192		4 : Recouvrements et participations	147 000
F : Intérêts des emprunts	601 897		5 : Produits domaniaux et impôts indirects	215 300
G : Remboursement des emprunts (capital)	415 549	INVESTISSEMENT	6 : Produits des emprunts	2 386 067
H : Travaux de bâtiments et divers	1 570 000		7 : Remboursement de la T.V.A. par l'Etat	185 000
I : Travaux de voirie + parc	389 000		8 : Subventions diverses (Etat, Département)	790 075
J : Divers dont acquisitions de biens meubles et immeubles	1 340 457			
Total :	7 909 923		Total :	7 909 923

DEPENSES



RECETTES



LA NOUVELLE MATERNELLE

Cette réalisation constitue une bonne opportunité de réutiliser une partie du bâtiment de l'ancien collège, l'autre partie étant constituée de logements de fonction existants.

Ainsi une école maternelle moderne pourra être réalisée, ce qui était demandé depuis de nombreuses années.

Des locaux pourront, de ce fait, être libérés à l'école primaire pour les activités scolaires et la Commune y récupèrera au moins un appartement qui est actuellement utilisé pour ces activités.

Le coût reste raisonnable du fait qu'il s'agit d'un réaménagement de locaux existants. Il s'élève à environ 2 050 000 F. T.T.C.

Ces travaux ont été scindés en tranches fonctionnelles qui vont être réalisées grâce à l'octroi d'environ 570 000 F de subventions du Département et de 261 000 F de subventions d'Etat.

La T.V.A. sera remboursée par l'Etat deux ans après les travaux.

Le bâtiment sera doté d'une bonne isolation thermique et d'un chauffage central conçu dans un esprit d'économie (chaudière pressurisée, systèmes de régulation et de programmation).

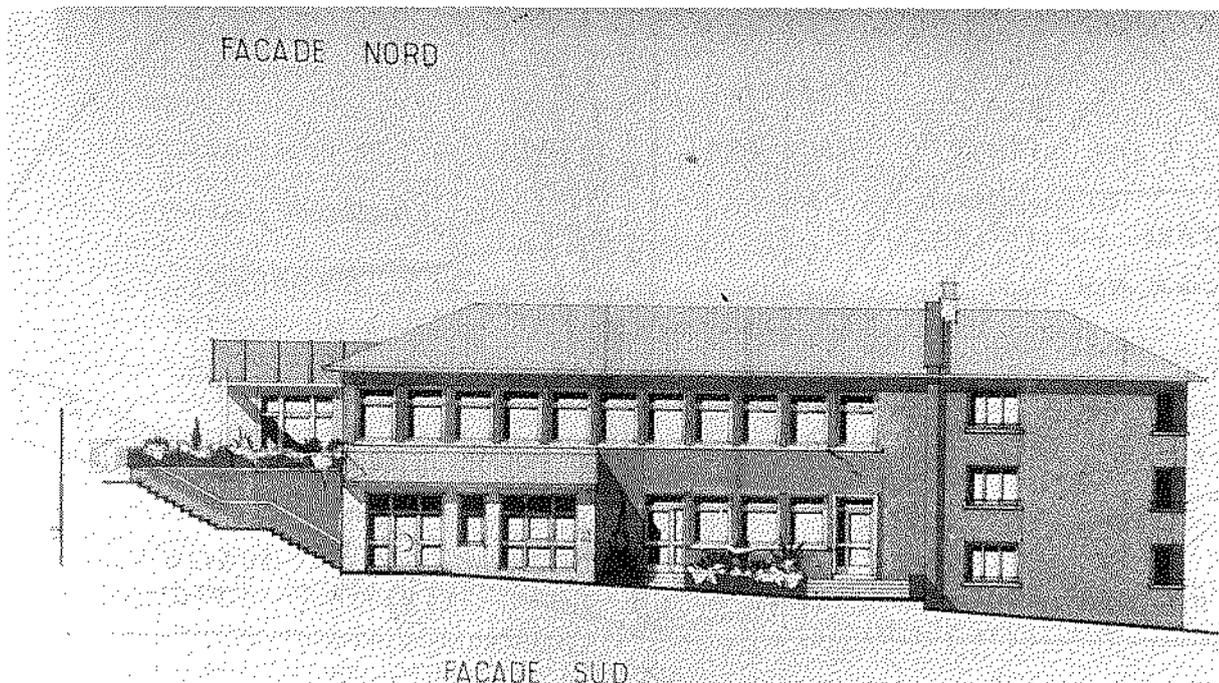
Le projet comporte :

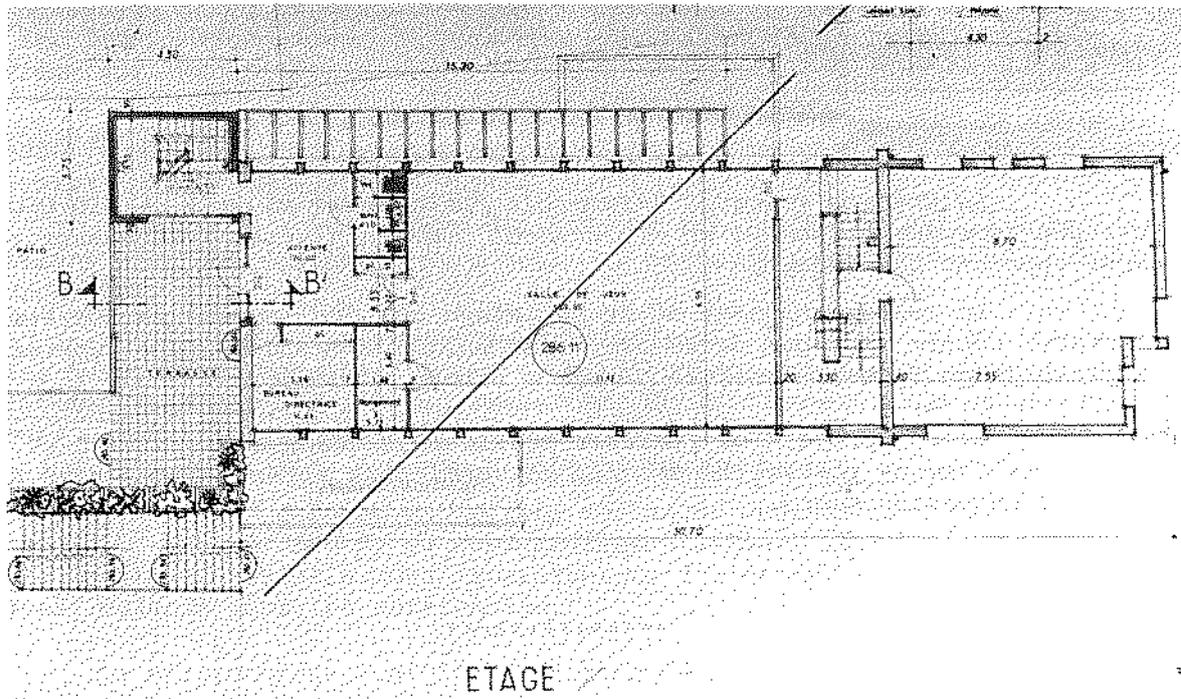
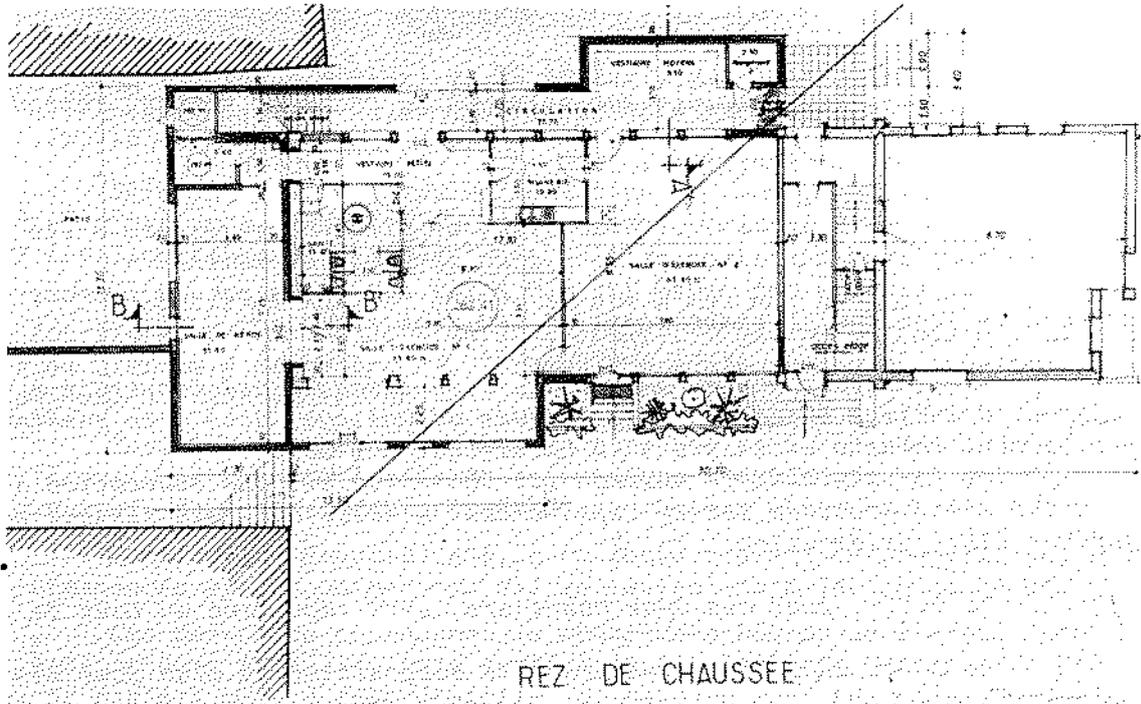
. au rez-de-chaussée, qui donne sur la cour de récréation : deux salles de classes avec une salle de repos attenante, deux vestiaires, une tisanerie et un sanitaire;

. à l'étage, qui donnera de plain-pied sur la place par où arriveront les enfants : un bureau et une grande salle d'exercices où les petits pourront s'ébattre, faire de la gymnastique et passer la récréation au chaud durant l'hiver.

Les locaux sont traités de manière fonctionnelle avec des couleurs vives, des casiers et placards intégrés, des possibilités d'affichage et des coins moquetés pour certaines activités des tout-petits.

Par la suite une cour de récréation agréable complètera cet ensemble.





TENNIS

Suite à l'apport, au capital de la Société d'Economie Mixte Hôtelière, du court de tennis qui complète agréablement le cadre de l'hôtel-restaurant "Le Villon", la Municipalité et le Tennis-Club ont consenti un effort important pour l'aménagement de terrains :

- Le court ancien, créé en 1930, et situé dans le parc a été agrandi aux dimensions réglementaires et doté d'un nouveau revêtement.

Ces travaux ont coûté 132 450 F T.T.C., payés par la commune et sur lesquels le Tennis-Club remboursera 89 180 F en trois ans.

- Un nouveau court, de grandes dimensions, a été construit à l'emplacement d'anciens bâtiments préfabriqués du collège, doté d'un revêtement spécialement robuste et adapté à la nature du sous-sol.

Ce terrain coûtera environ 335 000 F T.T.C.. Une subvention de 100 000 F a été accordée par le Département. L'éclairage sera financé par le Syndicat d'Electrification.

La T.V.A. pour ces deux chantiers, sera récupérée au bout de 2 ans.

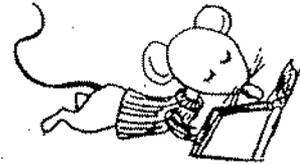
Le court de l'hôtel restera à la disposition du club pour les tournois, 6 week-ends par an.

IMMEUBLE DENONFOUX

La Commune a acquis l'immeuble "Denonfoux" au prix de 550 000 F, car cet immeuble constitue un emplacement commercial très intéressant pour le développement du village.

Le rez-de-chaussée et le 1er étage ont été loués à la Société Cofradel contre un loyer de 40 000 F par an. Un magasin de type Supérette Express et un logement pour le gérant y seront aménagés.

Il est projeté de réaliser plusieurs studios d'habitation au 2e étage, la Commune pouvant bénéficier de conditions intéressantes pour financer de tels investissements.



LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale est un lieu où peuvent se rencontrer toutes les personnes désireuses de se distraire, de s'informer, d'approfondir leurs connaissances dans tous les domaines.

Elle est ouverte depuis bientôt un an. Son fonctionnement est assuré par des animatrices bénévoles. Quelques-unes ont suivi un stage pendant l'année 86-87 à Villeurbanne et à Limas.

A partir de juillet 87, ce groupe s'est mis au travail pour équiper tous les livres provenant de dons et d'achats. L'équipe a préparé l'inauguration qui a eu lieu le 4 Septembre 87, lors du 20e anniversaire du jumelage Villié-Morgon - Sasbachwalden.

Ensuite d'autres personnes sont venues soit occasionnellement, soit régulièrement se joindre à elle pour continuer l'équipement et l'installation des ouvrages, dans des locaux restaurés au château et assurer le prêt.

Depuis le 7 Janvier 1988, à ce lourd travail de préparation, s'ajoutent les permanences et les animations qui se rattachent à la bibliothèque.

Ces personnes consacrent de nombreuses heures de travail, non seulement à la bibliothèque à Villié, mais aussi à la Bibliothèque Centrale de Prêt de Limas et parfois même à leur domicile. Elles n'en sont pas moins bénévoles.

La bibliothèque municipale est ouverte à tous (inscrits et non-inscrits) :

. Les lecteurs inscrits depuis janvier 88 qui fréquentent régulièrement la bibliothèque sont au nombre de 203.

. Du fait de l'ouverture, le dépôt de livres par le bibliobus a été supprimé dans les écoles. Les enfants des écoles primaires et maternelles du Bourg et de Saint-Joseph viennent régulièrement et gratuitement dans les locaux accompagnés de leur enseignant. Ils choisissent eux-mêmes l'ouvrage qui leur plaît.

. Les élèves du Collège (Villiatons ou non) et leurs professeurs viennent quelquefois emprunter, gratuitement aussi, certains documents ou dossiers pour travailler en cours.

. Les élèves des Maisons Familiales de Villié-Morgon et d'ailleurs viennent également nous demander certains renseignements et consulter des documents.

. Toutes les personnes de Villié-Morgon ou d'ailleurs, adultes ou enfants, non inscrites à la bibliothèque municipale peuvent venir gratuitement visiter les locaux, rechercher de la documentation ou des renseignements, parcourir par plaisir, par curiosité ou par nécessité tous les ouvrages dont nous disposons, sans toutefois pouvoir les emprunter.

. Quand un lecteur désire un ouvrage particulier (roman ou autre), il peut l'obtenir en nous indiquant auteur, titre ou sujet traité. Dans la mesure du possible nous essaierons de lui donner satisfaction. Ceci est aussi valable pour les enseignants.

La bibliothèque municipale dispose de 1800 ouvrages.

3017 livres ont été prêtés depuis l'ouverture.

Nombre total de lecteurs (inscrits + écoles) : 335.

Aperçu du contenu de nos rayons

Salle de prêt

Adultes

Romans
Biographies
Romans policiers
Science-fiction
Bandes dessinées
Ouvrages traitant d'histoire, géographie, voyages, sciences, techniques, informatique, chasse, pêche, cuisine, jardinage, travaux manuels ou artistiques, sports (tennis, basket ...), peinture, religion, littérature, récits, guides, ... etc ...

Jeunes

(depuis les petits qui ne savent pas lire jusqu'aux adolescents)
Revue enfantines
Romans et romans policiers ou science-fiction
Biographies
Bandes dessinées
Albums
Contes
Histoire, géographie, instruction civique, l'homme, son environnement (plantes, animaux...), poésie, musique, peinture, sports, cuisine, informatique..

Salle de lecture

Nous disposons de divers ouvrages, appelés USUELS, qui se consultent sur place aux heures normales d'ouverture (ou exceptionnellement sur rendez-vous).

Parmi ceux-ci : Larousse en 5 volumes - Encyclopédie Larousse, édition 1987 en 20 volumes - Atlas - Livre mondial des inventions - Encyclopédie de notre temps Larousse en 2 volumes - Dossiers thématiques Larousse (santé, environnement, guide pédagogique, consommation ...) - Larousse de la Musique en 2 volumes - Quid 88 - La Révolution Française - Dictionnaire du cinéma - L'histoire de l'Art en 2 volumes - Dossiers de la "Hulotte" ...

Un fichier-auteurs et un fichier-titres sont en cours de réalisation et pourront être consultés sur place.



Animations 1988

Du 2 au 8 mars, exposition-concours sur "Salut conscrit" au moment de la fête des classes à Villié-Morgon, qui a obtenu un gros succès et à la suite de laquelle nous avons établi un dossier, contenu dans ce présent bulletin.

Le 11 octobre, un conteur, Guy Prunier, a animé une soirée où environ une soixantaine de personnes, adultes, adolescents et enfants, ont apprécié son talent.

Projets 1989

. Enfants de la halte-garderie - Pour les enfants de 18 mois à 3 ans, avec l'autorisation des parents, nous envisageons de les recevoir une fois par mois pour leur permettre de découvrir, de manipuler un livre, ce qui déclenchera peut-être l'envie de lire plus tard.

. Heure du conte - Entre 3 et 9 ans, les enfants se transportent facilement dans le monde du merveilleux, du féérique. Pour répondre à cette attente, une fois par mois, nous prévoyons "L'heure du conte".

. Musique - Au prêt de livres, s'ajoutera, en cours d'année 1989, celui de cassettes et de compacts mis à notre disposition par la Bibliothèque Centrale de Prêt de Limas.

. Exposition - animation - Dans la salle des réunions, pour le bicentenaire de la Révolution Française, du 29 mai au 11 juin.

Horaires

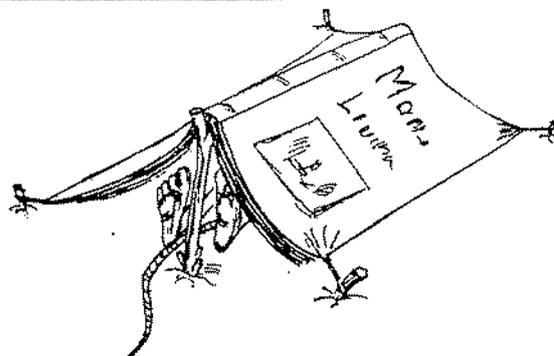
- . Mardi de 16 h à 18 h 30
- . Jeudi de 9 h 30 à 12 h

Inscriptions

- . possibles sur toute l'année
- . renouvelables annuellement
(Pensez à votre réinscription
au 1.1.1989)

Prêt

- . gratuit
- . sur 3 semaines (maximum)
- . pour 2 livres chaque fois



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

1 9 8 9

DATE	NATURE	ORGANISATEURS	LIEU
<u>JANVIER</u>			
SAM 7	: PASSAGE FLAMBEAU	: CLASSES EN 8	:
DIM 8	: SAINTE CECILE	: FANFARE	:
SAM 14	: GALETTE DES ROIS	: A.C.P.G. - C.A.T.M.	: SALLE DES FETES
	: CONCOURS DES VINS	: SYNDICAT VITICOLE	: CAVEAU
DIM 15	: LOTO	: SOU DES ECOLES	: SALLE DES FETES
SAM 21	: SAINT VINCENT	: SYNDICAT VITICOLE	: CAVEAU
SAM 28	: SOIREE PRIVEE	: CLASSES EN 9	: CAVEAU
	: SOIREE	: FOYER SOCIO-EDUCATIF	: SALLE DES FETES
	:	: DU COLLEGE	:
DIM 29	:	:	:
<u>FEVRIER</u>			
SAM 4	: BAL	: 20 ANS	: SALLE DES FETES
DIM 5	: LOTO	: FANFARE	: SALLE DES FETES
MAR 7	: CONCOURS DE BELOTE	: ECOLE DE ST JOSEPH	: ECOLE DE ST JOSEPH
SAM 11	: SOIREE PRIVEE	: MAISON FAMILIALE	: SALLE DES FETES
DIM 12	: CONCOURS DE TAROT	: COMITE CYCLISTE	: SALLE DES FETES
SAM 18	: BAL (OPTION)	: ASSOCIATION DE PARENTS	: SALLE DES FETES
DIM 19	: LOTO	: COMITE D'ENTRAIDE	: SALLE DES FETES
SAM 25	: SOIREE PRIVEE	: COMITE DE JUMELAGE	: SALLE DES FETES
DIM 26	: APRES-MIDI COSTUME	: SOU DES ECOLES	: SALLE DES FETES
<u>MARS</u>			
SAM 4	: RETRAITE AUX FLAMBEAUX	: CLASSES EN 9	: RUES DU VILLAGE
DIM 5	: FETE DES CLASSES	: CLASSES EN 9	:
SAM 11	: CAFE THEATRE	: FOYER SOCIO-EDUCATIF	: SALLE DES FETES
DIM 12	: CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
	: CHALLENGE MARIUS LARGE	:	:
SAM 18	:	:	:
DIM 19	:	:	:
SAM 25	:	:	:
DIM 26	:	:	:
<u>AVRIL</u>			
SAM 1	:	:	:
DIM 2	:	:	:
SAM 8	:	:	:
DIM 9	: CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
	: CHALLENGE ALEXANDRE LARGE	:	:
SAM 15	: CONCERT	: CHORALE	: EGLISE
	: ELIMINATOIRE 4EME DIVISION	: SOCIETE DE BOULES	: BOULODROME
	: QUADRETTE	:	: ET ALLEE DU PARC
DIM 16	:	:	:
SAM 22	: CONCERT DE PRINTEMPS	: FANFARE	: SALLE DES FETES
	: ELIMINATOIRE BEAUJOLAIS	: SOCIETE DE BASKET	: SALLE DES SPORTS
DIM 23	: ELIMINATOIRE BEAUJOLAIS	: SOCIETE DE BASKET	: SALLE DES SPORTS
SAM 29	: TOURNOI VETERANS	: SOCIETE DE BASKET	: SALLE DES SPORTS
DIM 30	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:

MAI	:	:	:	:			
SAM 6	:	SEMI-MARATHON	:	U.C.O.L.	:	:	:
DIM 7	:	FETE DE LA TERRE	:	PARTI COMMUNISTE	:	SALLE DES FETES	:
	:	VOGUE DE MORGON	:	MORGONNIERS	:	MORGON	:
SAM 13	:	CONCOURS DE BOULES	:	SOCIETE DE BOULES	:	BOULODROME	:
	:	CHALLENGE J.C. RUET	:		:		:
	:	BAL	:	HALTE-GARDERIE	:	SALLE DES FETES	:
DIM 14	:		:		:		:
SAM 20	:	SAINTE-BARBE	:	POMPIERS	:	SALLE DES FETES	:
	:	CONCOURS DE PETANQUE	:	PARENTS D'ELEVES	:	BOULODROME	:
DIM 21	:		:		:		:
MAR 23	:	SPECTACLE SCOLAIRE	:	C.C.A.B.	:	SALLE DES FETES	:
SAM 27	:		:		:		:
DIM 28	:	TOURNOI DE BASKET	:	SOCIETE DE BASKET	:		:
LUN 29	:	EXPOSITION JUSQU'AU 11 JUIN:	:		:		:
	:	SUR LA REVOLUTION FRANCAISE:	:	BIBLIOTHEQUE	:	SALLE DES REUNIONS	:
	:		:		:		:
JUIN	:		:		:		:
SAM 3	:	REPAS	:	CLASSES EN 2	:	SALLE DES FETES	:
DIM 4	:	FINALE DEPARTEMENTALE	:	SOCIETE DE BASKET	:		:
SAM 10	:	TOURNOI FOOT CADETS	:	FOOT-BALL CLUB	:	STADE DE CORCELLES	:
	:	SOIREE BARBECUE	:	C.A.T.M.	:	SALLE DES FETES	:
	:	CONCOURS DE BOULES	:	SOCIETE DE BOULES	:	BOULODROME	:
	:	CHALLENGE LA TANTE	:		:		:
DIM 11	:	TOURNOI FOOT SENIORS	:	FOOT-BALL CLUB	:	STADE DE CORCELLES	:
SAM 17	:	VOYAGE ANNUEL	:	DONNEURS DE SANG	:		:
DIM 18	:	FETE SCOLAIRE	:	SOU DES ECOLES	:	SALLE DES FETES	:
SAM 24	:	TOURNOI DE TENNIS	:	TENNIS-CLUB	:	SALLE DES SPORTS	:
	:	(tous les jours du 24 JUIN au 2 JUILLET)	:		:		:
	:		:		:		:
JUILLET	:		:		:		:
SAM 1	:	TROPHEE PIERRE JOMIN	:	SOCIETE DE BOULES	:	BOULODROME	:
DIM 2	:	BANQUET DES ANCIENS	:	COMITE D'ENTRAIDE	:	SALLE DES FETES	:
SAM 8	:	BAL	:	TENNIS-CLUB	:	SALLE DES FETES	:
DIM 9	:		:		:		:
VEN 14	:	CONCOURS DE BOULES	:	SOCIETE DE BOULES	:	BOULODROME	:
	:	BUT D'HONNEUR	:		:		:
	:	CEREMONIE COMMEMORATIVE	:	MUNICIPALITE	:		:
SAM 15	:		:		:		:
DIM 16	:		:		:		:
SAM 22	:	CONCOURS DE PETANQUE	:	ECOLE DE ST-JOSEPH	:		:
	:	VOYAGE ANNUEL	:	SOCIETE DE BOULES	:		:
DIM 23	:		:		:		:
SAM 29	:		:		:		:
DIM 30	:		:		:		:
	:		:		:		:
AOUT	:		:		:		:
SAM 5	:	CONCOURS DE BOULES	:	SAPEURS-POMPIERS	:	BOULODROME	:
DIM 6	:	CONCOURS DE BOULES	:	SOCIETE DE BOULES	:	BOULODROME	:
	:	CHALLENGE DES CLASSES	:		:		:
VEN 11	:	CONCOURS DE PETANQUE	:	COMITE DE JUMELAGE	:	BOULODROME	:
SAM 12	:	BAL DE LA VOGUE	:	SOCIETE DE BASKET	:	SALLE DES FETES	:
	:	GRAND PRIX CYCLISTE	:		:		:
	:	DU CRU MORGON	:	COMITE CYCLISTE	:		:
DIM 13	:	VOGUE	:	SOCIETE DE BASKET	:		:
LUN 14	:	CONCOURS DE BOULES	:	SOCIETE DE BOULES	:	BOULODROME	:
	:	CRU MORGON	:		:		:
MAR 15	:		:		:		:
VEN 18	:	CONCOURS DE PETANQUE	:	COMITE CYCLISTE	:	BOULODROME	:
SAM 19	:		:		:		:
DIM 20	:		:		:		:
VEN 25	:	CONCOURS DE PETANQUE	:	FOOT-BALL CLUB	:	BOULODROME	:
	:	EN NOCTURNE	:		:		:
SAM 26	:		:		:		:
DIM 27	:		:		:		:

<u>SEPTEMBRE</u>	:	:	:	:
SAM 2	:	CONCOURS DE BOULES	:	SOCIETE DE BOULES
	:	CHALLENGE ANTOINE PASSOT	:	BOULODROME
	:	BAL	:	ASSOCIATION DE PARENTS
DIM 3	:		:	SALLE DES FETES
SAM 9	:		:	
DIM 10	:		:	
SAM 16	:		:	
DIM 17	:		:	
SAM 23	:		:	
DIM 24	:		:	
SAM 30	:		:	
	:		:	
<u>OCTOBRE</u>	:		:	
DIM 1	:		:	
SAM 7	:		:	
DIM 8	:		:	
SAM 14	:		:	
DIM 15	:		:	
SAM 21	:	SOIREE PRIVEE	:	A.D.M.R.
DIM 22	:		:	SALLE DES FETES
SAM 28	:	CONCERT CHORALE	:	CHORALE IN VINO MUSICA
	:		:	AVEC LA CHORALE DE SASBACHWALDEN
DIM 29	:		:	EGLISE
	:		:	
<u>NOVEMBRE</u>	:		:	
SAM 4	:		:	
DIM 5	:		:	
VEN 10	:	BAL	:	FOOT-BALL CLUB
SAM 11	:	CEREMONIE COMMEMORATIVE	:	MUNICIPALITE
	:	FOIRE COMMERCIALE	:	MUNICIPALITE
	:	EXPOSITION	:	CERCLE DE LA BUTINIERE
	:	STAND	:	PARTI COMMUNISTE
DIM 12	:		:	SALLE DES FETES
VEN 17	:	CONCOURS DE BELOTE	:	PARENTS D'ELEVES
SAM 18	:		:	SALLE DES FETES
DIM 19	:		:	
SAM 25	:		:	
DIM 26	:		:	
	:		:	
<u>DECEMBRE</u>	:		:	
SAM 2	:		:	
DIM 3	:		:	
SAM 9	:	SOIREE CHOUCROUTE	:	SOU DES ECOLES
DIM 10	:	LOTO	:	DONNEURS DE SANG
SAM 16	:	BAL	:	COMITE CYCLISTE
DIM 17	:	LOTO	:	COMITE D'ENTRAIDE
MER 20	:	ARBRE DE NOEL	:	DONNEURS DE SANG
SAM 30	:	CHALLENGE CLAUDE GRAND	:	TENNIS-CLUB
	:	BAL	:	CLIQUE DES POMPIERS
DIM 31	:	CHALLENGE CLAUDE GRAND	:	TENNIS-CLUB

* Les réunions du CERCLE DE LA BUTINIERE ont lieu le dernier JEUDI de chaque mois à la salle des fêtes et le deuxième MARDI de chaque mois à la salle des réunions sauf en SEPTEMBRE.

* Les réunions du COMITE D'ENTRAIDE ont lieu le premier JEUDI de chaque mois à la salle des sociétés.

* Les cours de YOGA ont lieu le MARDI après-midi à la salle des fêtes.

* Le PERCEPTEUR tient sa permanence le deuxième JEUDI de chaque mois à la salle des réunions.

* La CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU RHONE tient sa permanence le troisième JEUDI de chaque mois au CENTRE MEDICO-SOCIAL.

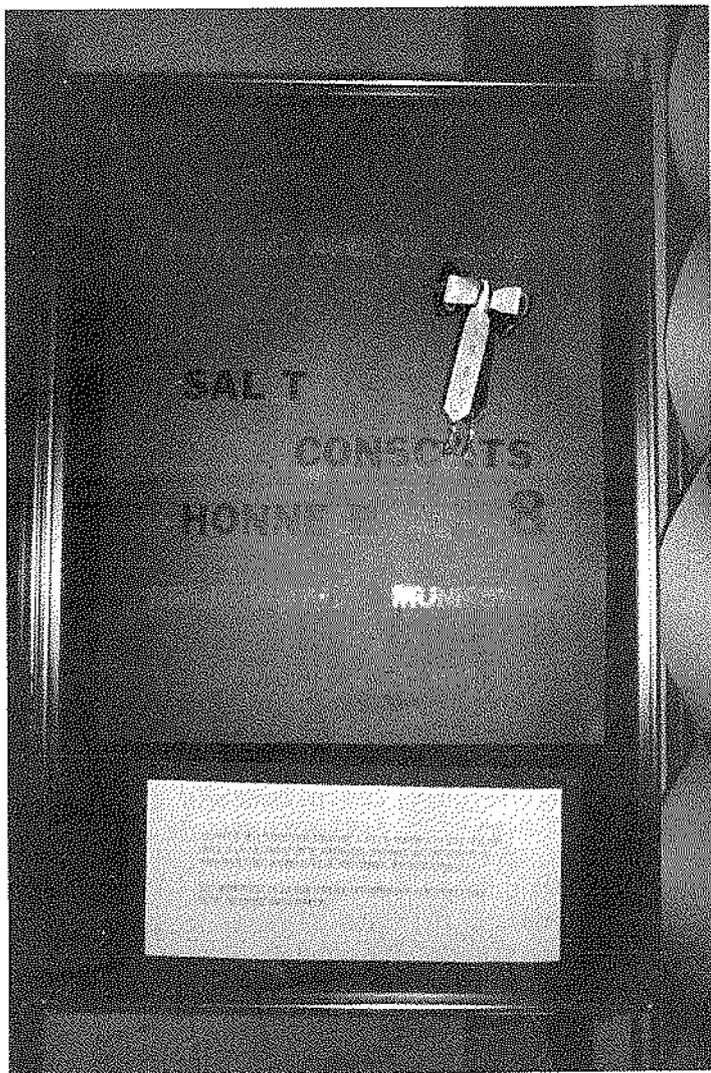
« SALUT, CONSCRIT »

LA FÊTE DES CLASSES est une manifestation des plus anciennes et des plus pittoresques qui soit.

Elle est un GRAND RASSEMBLEMENT POUR TOUS,

Plusieurs mois avant le déroulement de la fête, de nombreuses réunions sont prévues pour son organisation, et c'est souvent autour d'un repas que se terminent ces séances de "travail".

Cette fête facilite la connaissance entre les personnes d'une même classe; elle permet à d'autres de venir se retremper dans la vie locale.



ELLE EST LA FÊTE :

- DES RETROUVAILLES
- DE L'AMITIÉ.

Nous vous proposons un dossier "historique" de cette fête, permettant à chacun :

- de se rappeler un souvenir,
- de fixer un détail oublié,
- de RETROUVER UN MOMENT DE SES VINGT ANS.

"Ce dossier a pu être réalisé grâce à la participation de notre Municipalité, de la Maison des Arts et Traditions populaires de Villefranche, de la Bibliothèque Centrale de Prêt de Limas, des Gens de Villié-Morgon et des communes voisines."

LES MODES

DE RECRUTEMENT MILITAIRE

LE RACOLAGE

ENGAGEMENT MILITAIRE

Depuis le règne d'Henri IV jusqu'à celui de Louis XIV, on délivrait des commissions à des Capitaines recruteurs qui allaient enrôler des fantassins dans les villes. Sous la

promesse d'une solde, et après avoir reçu deux ou trois écus d'avance, nombreux étaient les hommes qui se laissaient aller à signer un engagement militaire.

TROUPES AUXILIAIRES

Le recrutement des troupes auxiliaires provinciales ou milices, a recours très tôt au tirage au sort. Ce fut le Cardinal de RICHELIEU qui introduisit cette pratique en France. La traduction militaire du terme : "tirage au sort"

venant d'Italie, pays de la loterie. Ce procédé fut repris par le Marquis de LOUVOIS, Ministre de LOUIS XIV. L'engagement de quatre ou six ans et renouvelable, concernait tous les célibataires ou les veufs de moins de quarante ans.

SYSTEME DE RACOLAGE

Sous LOUIS XIV, le recrutement devint difficile, aussi on obligeait les officiers à faire durant leurs congés d'hiver, un nombre minimal de recrues, sous peine de sanction pécuniaire. Le même règlement s'appliquait aux sous-officiers et aux soldats. Ainsi naquit le Système de Racolage. Généralement, le Racoleur fait battre la caisse. Il se procure un tambour et a soin de choisir quelques forts gaillards, mine réjouie et trogne fleurie, richement habillés pour la circonstance. Entre deux

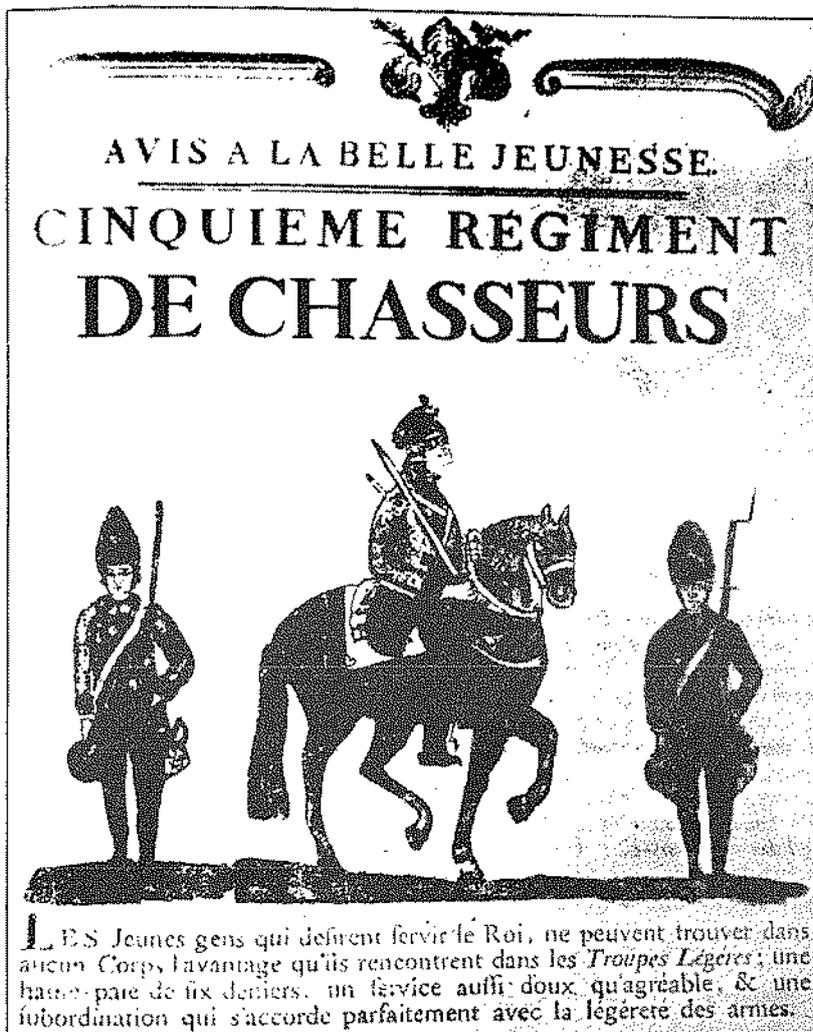
roulements de tambour, il harangue la foule assemblée et invite la belle jeunesse ou les "grivois" de bonne volonté à s'enrôler au service du Roi. Les promesses d'argent alternaient avec les promesses d'une vie nouvelle faite toute de plaisir. Les Racoleurs avaient leur quartier général dans un cabaret et nombre de recrues signaient leur engagement sous l'emprise de la boisson ou pressés par une courtisane complice du recruteur. Une fois le marché conclu, ce dernier fournissait à sa victime de quoi boire jusqu'à son départ.

VOLTAIRE, dans son roman CANDIDE, dresse un plaisant tableau du Racolage :

- "Candide s'arrête tristement à la porte d'un cabaret. Deux hommes habillés de bleu le remarquèrent : "Camarade, dit l'un, voilà un jeune homme très bien fait, qui a la taille requise." Ils s'avancèrent vers Candide et le prièrent à dîner très civilement. "Messieurs, leur dit Candide, je n'ai pas de quoi payer mon écot - Ah! Monsieur, les personnes de votre figure et de votre mérite ne payent jamais rien : n'avez-vous pas cinq pieds cinq pouces de haut ?

- Oui, messieurs, c'est ma taille. On le prie d'accepter quelques écus, on se met à table

"N'aimez-vous pas tendrement le roi des Bulgares ? - Point du tous, dit-il, car je ne l'ai jamais vu. - Comment ! C'est le plus charmant des rois, et il faut boire à sa santé - Oh! très volontiers, messieurs". Et il boit. "C'en est assez, lui dit-on, vous voilà l'appui, le soutien, le défenseur, le héros des Bulgares; votre fortune est faite et votre gloire est assurée." On lui met sur-le-champ les fers aux pieds et on le mène au régiment.



AVIS A LA BELLE JEUNESSE.

CINQUIEME RÉGIMENT
DE CHASSEURS

LES Jeunes gens qui desirent servir le Roi, ne peuvent trouver dans aucun Corps l'avantage qu'ils rencontrent dans les *Troupes Légères*; une haute paie de six deniers, un service aussi doux qu'agréable, &c. une subordination qui s'accorde parfaitement avec la légèreté des armes.

AFFICHE DE RECRUTEMENT DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Par l'offre d'un bon repas ou de quelque argent, les recruteurs trouvaient des volontaires. « C'est de cette manière, écrit un contemporain, qu'on vient à bout de compléter une armée de héros.... Ces héros coûtent, au bas du Pont-Neuf, trente livres pièce; quand ils sont beaux hommes, on leur donne quelque chose de plus. »

1793 - Au printemps de cette année, la France devait affronter TOUTE L'EUROPE. Un effectif de 300.000 hommes est nécessaire, TOUS LES FRANCAIS SONT EN REQUISITION PERMANENTE pour le service des armées. En pratique, seuls furent appelés les hommes de 18 à 25 ans non chargés de famille, soit sept classes. Les effectifs - très supérieurs à tout ce qu'on avait vu jusqu'alors - atteignirent presque le million d'hommes.

LA CONSCRIPTION PENDANT LA REVOLUTION

TIRAGE AU SORT AVEC REMPLACANT

1798 - Sous le Directoire, la loi JOURDAN : Création du Service Militaire Universel.

La CONSCRIPTION imposait à tous les hommes le TIRAGE AU SORT, le CONSEIL DE REVISION et éventuellement le SERVICE MILITAIRE.

Au début de l'année, dans toutes les villes de France, les garçons d'une même classe d'âge se voyaient fixer leur destin par un simple numéro puisé dans une urne frangée tricolore. Que le choix fut heureux et le jeune homme était libéré de toute obligation militaire, que sa main fut malchanceuse et il partait pour sept ans, du moins jusqu'à la fin du Second Empire.

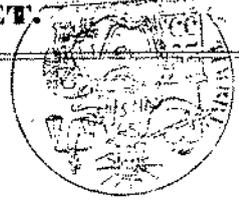
En instituant le Tirage au Sort inspiré de ceux des troupes provinciales, le Général JOURDAN instaure le Système de Remplacement et d'Exemptions.

Dès le début, cette loi fut IMPOPULAIRE dans la bourgeoisie, le peuple des villes et la paysannerie, le tirage au sort était une GRANDE INEGALITE.;

LES PLUS RICHES pouvaient RACHETER un REMPLACANT dont le coeur fluctuait avec la perspective ou non de la guerre. Les pères de famille effectuaient des démarches auprès d'hommes influents pour faire EXEMPTER leur fils. On dut même condamner des CHARLATANS qui vendaient aux Conscrits trop crédules des procédés magiques qui devaient leur permettre de tirer de bons numéros ! Parfois 5 ou 6 conscrits mettaient une certaine somme "AU CHAPEAU" : c'était une espèce de MUTUELLE. Lors du tirage au sort, ceux qui tiraient "UN BON NUMERO" étaient exemptés. Ceux qui tiraient "UN MAUVAIS NUMERO" se partageaient le total de la mise "au chapeau" pour essayer de se payer un remplaçant.

Mais il existait aussi des OFFICIERS ou ASSOCIATIONS d'ASSURANCES MUTUELLES pour s'affranchir des OBLIGATIONS MILITAIRES.

MAISON CHISELLES ET MICHALLET.



POLICE D'ASSURANCE

CONTRE

LES CHANCES DU TIRAGE AU SORT.

CANTON

de Belleville

CLASSE DE 1851.

N°

DU TIRAGE.

Entre les soussignés :

MM. JEAN-MARIE CHISELLES et JOSEPH-MARIE MICHALLET, agents d'affaires, associés, demeurant l'un et l'autre à Bourg (Ain), patentés sous les n°s , d'une part;

Et M. *aujogue dit Baron François* demeurant à *Lancie* canton de *Belleville* stipulant tant en son nom personnel qu'en celui du S^r *aujogue dit Baron* son *fils* demeurant à *Lancie* appelé dans le canton de *Belleville* à concourir au Tirage pour le recrutement de l'armée par la Loi existante actuellement, d'autre part;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

~~MM. CHISELLES et MICHALLET~~, assurent M. *aujogue dit Baron* contre les chances du tirage au sort pour la Classe de 1851, appelée *par le décret en date du 17 janvier 1852*, à fournir un contingent de 80,000 hommes. En conséquence, ils prennent ses chances à leurs risques et périls. Si l'assuré est compris dans le contingent, MM. CHISELLES et MICHALLET lui fourniront un remplaçant au service militaire, qu'ils indemniseront de leurs deniers, en répondront pendant l'année de garantie prescrite par la loi, et en cas de désertion en feront admettre un second, et ainsi de suite, jusqu'à libération de l'assuré.

Dans les cinq jours qui suivront la décision du Conseil de révision, M. *aujogue dit Baron* sera tenu de remettre à MM. CHISELLES et MICHALLET, et à ses frais, un pouvoir notarié, à l'effet de présenter le remplaçant, de signer et retirer tous actes administratifs. Néanmoins, l'assuré pourra être requis par ces derniers de venir lui-même présenter son remplaçant au Conseil de révision.

Art. 2. La prime d'assurance est fixée comme il suit :

Quelle que soit la combinaison, le prix de l'assurance doit être répété, en toutes lettres, à chacun de ces trois paragraphes.

- 1° En cas de bon numéro, à ~~deux cents vingt cinq francs~~ *deux cents vingt cinq francs*
- 2° En cas de remplacement, à ~~deux cents vingt cinq francs~~ *deux cents vingt cinq francs*
- 3° Dans le cas où l'assuré viendrait à être refusé par le Conseil de révision, il ne paiera plus que la somme de ~~trois cents francs~~ *trois cents francs*

Art. 3. Si l'assuré venait à faire partie du contingent, le jour même de cette décision par le Conseil de révision, M. *aujogue dit Baron* souscrira, au choix de l'un des Associés, sur l'avis de leur délégué, en échange du présent traité, soit une obligation notariée, portant bonne et valable hypothèque sur des biens suffisants, laquelle sera payable dans quatorze mois, soit un billet à ordre, payable à la même époque, au domicile de *l'agent à Lohessy* avec intérêts, à raison de cinq pour cent par an, à partir dudit jour.

N. A. 980096 B. 980096 C. 980096 D. 980096 E. 980096 F. 980096 G. 980096 H. 980096 I. 980096 J. 980096 K. 980096 L. 980096 M. 980096 N. 980096 O. 980096 P. 980096 Q. 980096 R. 980096 S. 980096 T. 980096 U. 980096 V. 980096 W. 980096 X. 980096 Y. 980096 Z. 980096

Art. 4. Dans le cas où le souscripteur préférerait rembourser le prix de son traité au chef-lieu de son canton, il s'engage à payer un pour cent en sus, pour frais de change de place.

Art. 5. En cas de libération de l'assuré, soit par son numéro, soit pour réforme, *Clujogue dit Baron* s'oblige de payer la prime à MM. CUSSELLES et MICHALET, le jour même de la décision du Conseil de révision, et au chef-lieu de canton où aura lieu la libération de l'assuré, pourvu toutefois que cette réforme ait lieu pour un numéro numéroté dans le dernier formant le contingent cantonal.



Art. 6. Si, après le tirage, il survient un événement quelconque qui place l'assuré dans un cas d'exemption prévu par la loi, le prix intégral de l'assurance, ci-dessus stipulé, n'en sera pas moins acquis à MM. CUSSELLES et MICHALET, et exigible après la décision du Conseil de révision, quel que soit le numéro obtenu par l'assuré.

Art. 7. L'assuré sera tenu de se soumettre lui-même à la visite du Conseil de révision, s'il y est appelé par son numéro, et en cas de refus ou d'inexécution de cette clause de rigueur, quel qu'en soit le motif, le présent traité sera augmenté, de plein droit, de cinq cents francs, payables comme il est dit dans l'article 3.

Art. 8. Si l'appel de la classe avait lieu sans qu'il y ait de Conseil pour la présentation des remplaçants, MM. CUSSELLES et MICHALET s'engagent seulement à payer à l'assuré, compris dans le contingent, une somme égale à celle N° 2, de l'article 2 des présentes.

Pour l'exécution des présentes, consenties par MM. CUSSELLES et MICHALET, en vue de la législation actuelle sur le remplacement, les parties font élection de domicile attributif de juridiction, à Bourg, en l'étude de M^e HUDELLET, notaire.

Fait double à *Gilliet* le *seize février* 1852.

L'assuré illégitime a fait sa croix
en présence des témoins soussignés
Clujogue dit Baron

Gaudet

Muet
Clujogue dit Baron
Procur. de M^e Gaudet pour (Prévois)

Il s'oblige de verser le montant de son assurance qui est de Six cent. Vingt Cinq francs.

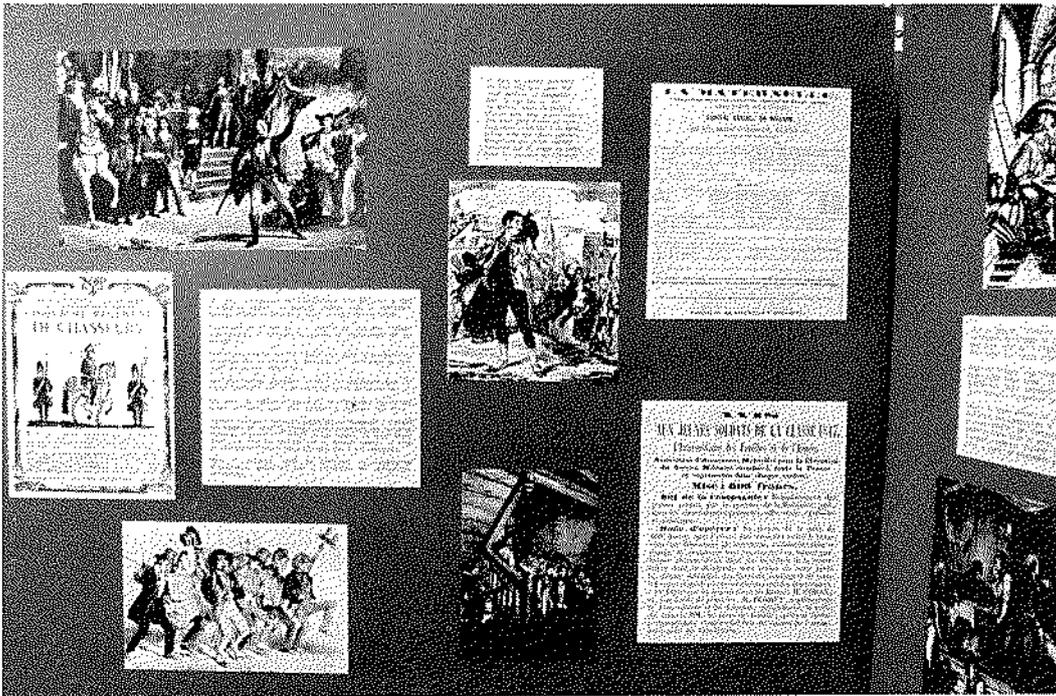
Déclasse le 29 mai 1852

Clujogue dit Baron
mots approuvés

Chicelles & Michallet

Chicelles & Michallet

no 6996 696770



1847 - TIRAGE AU SORT - FETE qui en découle

"Mardi dernier, le tirage au sort de jeunes gens appelés par la loi de recrutement a eu lieu à Villefranche. Pour une journée la ville prend un air de fête et d'animation dont elle était privée depuis longtemps.

Les contingents de 16 communes du canton s'étaient réunis fraternellement en un seul corps qui a parcouru pendant toute la journée les rues sous un brillant soleil et avec tous les chants d'allégresse possibles; il était précédé d'un nombre prodigieux de tambours et de tambours-majors.

Ceux-ci surchargés de rubans de toutes couleurs et costumés d'une manière fort bizarre, agitaient avec plus ou moins d'adresse et de prétention des cannes d'une longueur et d'une grosseur propres à effrayer les surveillants de la Police, si tout ne s'était pas passé dans l'ordre le plus parfait. Les promenades militaires n'ont pas discontinué jusqu'à midi.

L'heure du tirage au sort commence et a nécessairement absorbé tous les guerriers dans d'autres émotions.

Comme l'industrie est à l'affût de toutes les occasions de gains, toute la rubannerie de Saint-Etienne semblait s'être donnée rendez-vous dans six boutiques splendidement étalées en face de l'Hôtel de Ville. A la suite du tirage au sort, les jeunes gens favorisés, se précipitaient dans les boutiques improvisées pour faire encadrer leur numéro triomphant, attaché au chapeau dans un luxe de rubans aux couleurs brillantes et variées ? D'autres en signe de deuil et de tristesse, s'étaient ceint la tête d'un ruban noir.

Par une sage et judicieuse précaution, les jeunes gens de chaque commune, après avoir tiré au sort, étaient emmenés par leur maire dans leur localité respectueuse, de sorte qu'en évitant par la prolongation du séjour dans la ville, l'intervention dangereuse d'un élément de trouble et de discorde dont les cabarets sont prodigues, la journée s'est achevée sans aucune altercation et fort paisiblement."

(extrait du Journal de Villefranche du

28 Février 1847)

« Voici comment se déroulait

l'opération du tirage au sort »

- Derrière la table, deux personnes :
 - . le Sous-Préfet, en redingote,
 - . et un Secrétaire.
- Devant eux :
 - . un petit sac de toile, comme celui dont se servaient les banquiers pour enfermer leurs écus.

Le Scribe procédait à l'appel de A à Z, les absents étaient représentés par leur père légitime.

Alors le Sous-Préfet plaçait dans le sac autant de fiches qu'il y avait de conscrits (les fiches étaient constituées de petites palettes en bois numérotées). Le tirage commençait par ordre alphabétique. Le conscrit plongeait la main dans le sac et en retirait une seule palette. Suivant le numéro que portait celle-ci, il y avait joie ou tristesse.

En effet, les 3/5e des numéros correspondant à l'effectif signifiaient 5 ans de service en caserne. Ainsi pour 50 conscrits, 30 faisaient 5 ans, les autres 20 rien du tout ou au maximum 10 mois d'instruction.

Les pères des absents tiraient à la place de leur fils.

Dans la semaine suivante, ceux qui avaient tiré les MAUVAIS NUMEROS passaient alors devant le CONSEIL DE REVISION MEDICAL qui, lui alors, ajournait, exemptait ou, ce qui était plus rare, réduisait la durée de 5 ans à moins d'années, suivant un critère dont les docteurs et le membre des municipalités étaient les seuls juges. Il ne restait au malheureux conscrit que l'alternative de faire ses 5 ans ou, si les parents en avaient les moyens, de se payer un remplaçant (pratique autorisée) mais qui coûtait fort cher.

Ce REMPLACANT, que le CONSCRIT NE CHOISSAIT PAS, était un SOLDAT DE METIER qui touchait une prime sur la somme versée au Ministère de la Guerre par les parents du conscrit mais non la totalité de celle-ci.

Pour pallier le versement de cette somme, qui se faisait en UNE SEULE FOIS ou MENSUELLEMENT au Percepteur, il existait un système d'ASSURANCES PRIVEES par lequel les parents des conscrits, dès avant leur majorité, payaient une PRIME MENSUELLE durant un certain temps.

C'était alors cette ASSURANCE qui, le moment venu, avançait la somme à payer le remplaçant si tel en avait décidé le sort. Si dans le cas contraire, le conscrit avait tiré un BON NUMERO, les primes versées par les parents de ce conscrit restaient ACQUISES à l'Assurance.

" DU RUBAN VERT AU RUBAN NOIR "

" DE L'ESPERANCE A LA FATALITE "

"Ah ! ce petit ruban vert, coquet insigne de la Calade, que nous enviaient les villageois, comme on l'enroulait avec orgueil autour du feutre noir, vierge souvent et combien lourd à nos jeunes têtes ! C'était le ruban vert de l'espérance, le vert des blés en herbe, le vert des jeunes chênes des bois. Dès l'aube, tambours battants, clairons sonnants, on se formait en groupe. Déjà quelque musique criarde, quelque tambour étique annonçait aux portes de Villefranche l'arrivée des "frères" d'un village voisin. Ils martelaient la cadence derrière le garde-champêtre, autour du Maire solennel et ému aussi, car il portait avec lui le sort des absents.

Ah ! ces chapeaux de campagnards bariolés des plus riches nuances, ces larges rubans, fruits de toute l'épargne d'une promesse ou d'une amoureuse ! Et ces bouquets fantastiques, fleurs de papier sitôt fanées, cocardes tricolores, noble livrée déjà de la Patrie; elles dorment, pour beaucoup, sous le globe poudreux de l'antique cheminée.

Puis c'étaient les agapes au cabaret et la bouteille, du meilleur cru, suspendue côte à côte avec celles des camarades, présage des gaies beuveries du retour ! Le jour du tirage, Villefranche s'éveillait en fête.

Les auvents des baraques en plein air, marchandes de fleurs, de rubans, de numéros, s'alignaient devant la Calade, vite assiégées et vite dévastées. Mais aussi que de larmes cachées, que de pleurs essuyés en cachette, quand de l'urne sortait le numéro fatal qui allait bientôt s'enrubanner de noir".

TIRAGE AU SORT AVEC DUREE VARIABLE

1872 - (début de la 3ème République). Une nouvelle loi militaire abolit les REMPLACEMENTS. Elle décrète l'OBLIGATION UNIVERSELLE DU SERVICE.

Tout en prévoyant encore de nombreuses exemptions (ecclésiastiques, enseignants, chargés de famille), le tirage au sort est maintenu mais sa fonction se modifie; les BONS numéros ont droit à 1 AN de service, les MAUVAIS numéros accomplissent 5 ANS.

Les BACHELIERS, c'est-à-dire les jeunes bourgeois, pouvaient n'accomplir qu'UN AN à condition de payer leur équipement, ce qu'on appelait alors "LE VOLONTARIAT".

TIRAGE AU SORT AVEC OBLIGATION MILITAIRE

1889 - Le tirage au sort persiste après le vote de la loi de 1889 qui fixait UNIFORMEMENT LA DUREE DE L'INCORPORATION à TROIS ANS et supprimait les exemptions.

En fait, il n'avait plus qu'une valeur symbolique et ne servait qu'à désigner l'ARME de SERVICE.

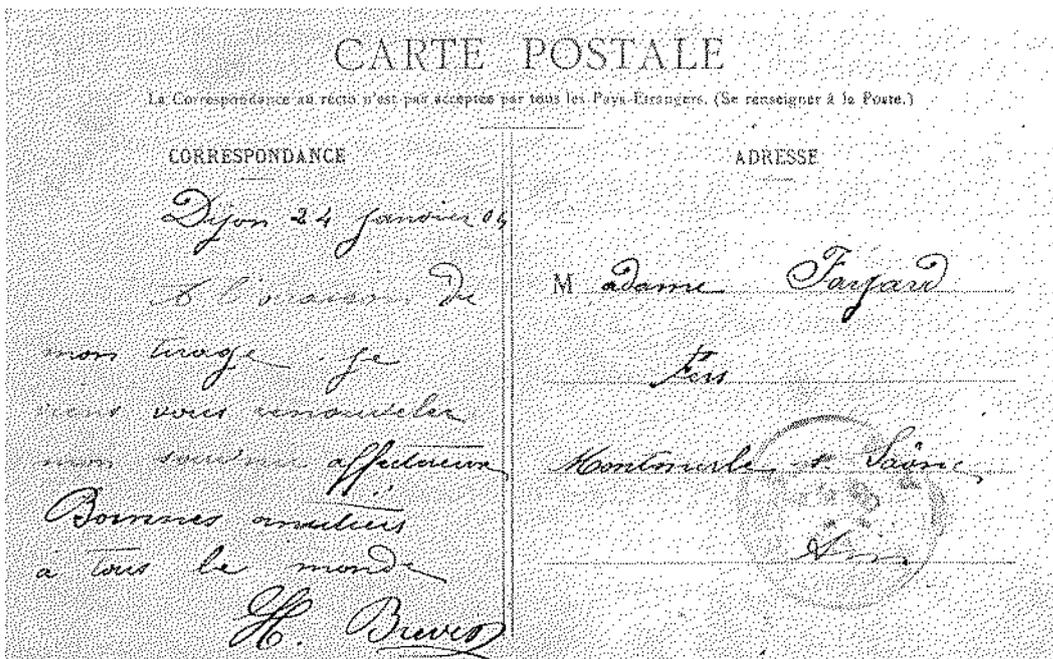
1900 - Une loi de 1900 constitua des troupes spéciales à recrutement et organisation particuliers qui formèrent l'ARMEE COLONIALE.

OBLIGATION MILITAIRE

1905 - Loi du 21 mars. Le tirage au sort et les exemptions sont supprimés.

Tous les jeunes gens sont désormais assujettis au même service militaire après que le Conseil de Révision les ait jugés aptes.

- " PLUS DE TIRAGE
- " PLUS DE FAVORISES DU SORT
- " PLUS DE DESHERITES DE LA FORTUNE
- " PLUS DE BOUQUETS FUNEBRES, NI DE RUBANS NOIRS
- " RIEN QUE LE VERT DE L'ESPERANCE
- " ET LA COULEUR DE LA PATRIE
- " TOUS CONSCRITS, TOUS FRERES D'ARMES,
- " TOUS SOLDATS DE LA FRANCE".



- LA FÊTE DES CONSCRITS

SUR LE PLAN LOCAL -

TIRAGE AU SORT AU CHEF-LIEU DE CANTON : BEAUJEU

Le MATIN se déroulait le Tirage au Sort proprement dit.

L'APRES-MIDI avait lieu un défilé dans les rues de Beaujeu, prétexte à se rencontrer et se heurter, soit entre conscrits de communes voisines et souvent rivales (Fleurie, Villié), soit avec les forces de l'ordre.

"Des rivalités, des haines existaient entre les conscrits. C'était le cas entre hommes de Quincié, Marchampt contre les conscrits de Villié et de Fleurie.

Il y avait une question de priorité qui jouait surtout quand les conscrits allaient tirer au sort au Chef-Lieu de Canton.

Pour le défilé dans les rues de Beaujeu, tous les conscrits des communes du Nord-Est et du Canton : Jullié, Juliéna, Chénas, Fleurie, Villié, Régnié, se rejoignaient au lieu-dit "SAINT-VINCENT" avec ceux de Quincié.

Généralement, c'étaient les communes de fort contingent comme Fleurie ou Villié qui prenaient la tête du défilé, mais très vite, il y avait des batailles.

Vers 1846 et 1847, il y eut tellement de plaintes que la Préfecture donna ordre aux gendarmes de mettre fin à cet état de chose. Il fut interdit aux conscrits de la classe 1848 d'aller tirer au sort en armes. Ils passèrent outre.

Les gendarmes furent débordés La Garde Nationale et les gendarmes firent barrage.

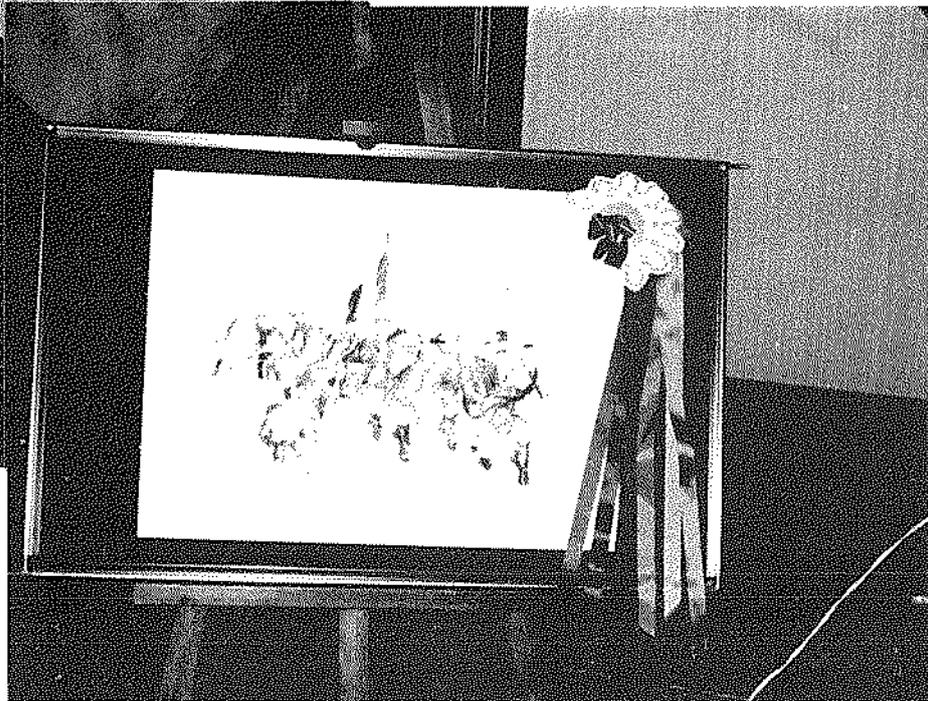
Un CONSCRIT, une bouteille de vin sur la tête dansa des entrechats devant les Gardes, tandis que les autres conscrits faisaient des provisions de grosses pierres et ce fut l'assaut dont les conscrits sortirent vainqueurs.

- Cet incident est peut-être à l'origine de la canne ? -



D R A P E A U - Il était naguère fièrement bra
été tirés au sort. Il était er
est présent dans tous les momé

R U B A N - C'est après la lère guerre mon
peu à peu d'orner les chapeaux
âges, dévoilant ainsi l'état-c
et , de là, rétablit la hiéran
20 ans : vert -
40 ans : orange -
60 ans : bleu -
80 ans et plus :



C H A P E A U - Inspiré du GIBUS, il reste un élément important dans la
tenue du conscrit. Au début, la coiffe noire est de rigueur,
les rubans déterminent les différentes décennies. Mais au
fil des années, la couleur intervient donnant une note plus
gaie au défilé, on voit même apparaître chapeaux de paille
et bérêts.

C O C A R D E - Elle reste le souvenir du tirage au sort. Jadis, elle
pendait en larges touffes tricolores sur la poitrine des
conscrits. En 1941, Marie-Louise Chaumont a vu arriver à
Montmerle, les conscrits de sa classe dans un char à cheval.
Ils venaient lui apporter sa cocarde.

P e t i t
S A B O T - Sans bride, avec un talon coupé dans lequel on buvait à
tour de rôle. Dans les cafés de la commune, quelques conscrits
payaient des bouteilles d'apéritif, des cruchons d'alcool
qui attendaient sur une étagère avec le numéro de la classe.
Ces boissons étaient bues par les conscrits au retour du
régiment.

ndi par les gars qui avaient
tête du cortège. Le drapeau
nts de la vie d'un soldat.

diale que l'usage s'établit
de rubans. Il distingue les
ivil du ou de la conscrit(e)
chie des âges :

30 ans : jaune
50 ans : rouge
70 ans : violet
tricolore.

C A N N E

- Jadis, la CANNE pouvait servir d'armes dans les bagarres au moment du défilé le jour du tirage au sort (comme on a pu le lire plus loin). Plus récemment, elle était considérée comme un élément décoratif : longue, lourde, elle était enrubannée de tricolore, elle ouvrait la marche dans les défilés et était lancée en l'air. Dans l'armée, la canne est portée par le tambour-major, sous-officier qui dirige la musique du régiment.

H A C H E

- Elle est traditionnellement portée par un soldat du Génie (sapeur). Celle du conscrit était en bois, peinte à l'année de sa classe, enrubannée, elle disparaît vers les années 1920.

Le TABLIER DU SAPEUR complétait cet accessoire.

T A M B O U R

- Il servait autrefois pour rassembler la foule. C'est à cette fin qu'il était utilisé par les Racleurs. Plus tard on ne le voit plus que sur les photographies.

L
a
p
o
p
l
i
e



- ORIGINE DE LA FÊTE -

La Fête des Conscrits de Villefranche a ses
origines aux environs de 1850

A cette époque, les jeunes gens de 20 ans révolus participaient au tirage au sort devant le Sous-Préfet et les Maires de communes avoisinantes afin d'être enrôlés dans l'armée pour une durée de SEPT ANS. Ceci se passait un LUNDI de JANVIER. C'était donc la veille que nos futurs conscrits se sont mis à défiler rue Nationale, frappant le pavé de la Calade.

En 1882, les 40 ans décidèrent de célébrer le vingtième anniversaire de leur tirage au sort et défilèrent derrière leurs jeunes conscrits.

En 1887, ce sont les 30 ans qui veulent allonger le défilé.

En 1890, ce sera le tour des 50 ans.

Le GRAND DEFILE de 11 heures restant toujours sous une allure militaire, la VAGUE fait son apparition en 1894, mais le soir à 18 heures.

AU DEBUT DU SIECLE, LE TIRAGE AU SORT EST SUPPRIME

Les jeunes passent le Conseil de Révision, dans les couloirs de la Mairie, nus comme des vers à la queue leu leu, se présentant devant médecins et infirmières pour être admis pour le service.

MALGRE CELA LA TRADITION EST MAINTENUE

1907, les PLUS ANCIENS sont intégrés à la fête.

Vers 1920, la VAGUE PREND SA PLACE AU GRAND DEFILE DE 11 heures.

Tous ces conscrits de TOUS AGES défilaient en SMOKING ET GIBUS. Seuls les 20 ANS arboraient un RUBAN VERT sur leur HAUT-DE-FORME.

1938, à l'initiative de J. Boujard, classe 28, les décennies sont différenciées : jaune pour les 30 ans, orange pour les 40, rouge pour les 50, bleu pour les 60, les 70 prendront le violet et tricolore pour les anciens.

1939, un centenaire marche en tête devant les 20 ans, c'est M. Berthier dit le "chinois". Bon pied, bon oeil, il fit le parcours aller-retour avec une allure martiale. C'est un ancien officier de la Garde Nationale.

1966, suppression du Conseil de Révision au chef-lieu de Canton qui a bien souvent entraîné la disparition des festivités des conscrits.

Dans les villages ou les villes où persistent actuellement ces fêtes, ces dernières ont perdu toute signification militaire. La survivance de la Fête des Conscrits de Villefranche-sur-Saône, où l'on se souvient encore à peine de son origine militaire, est à rattacher à une institution locale originale, héritée de la conscription; à savoir le groupement des hommes par classes d'âges, les associations issues de ce mode de groupement s'intitulant "amicales de classes" ou "amicales des conscrits". Ces amicales, fondées quand les conscrits ont 19 ans, ne disparaissent qu'avec la mort du dernier d'entre eux. La principale activité des Amicales de classes à Villefranche est l'organisation de la Fête des Conscrits à laquelle chacune d'elles participe une fois tous les 10 ans, lors du Grand Anniversaire décennal, le DERNIER WEEK-END DE JANVIER.

VOUS SOUVENEZ-VOUS DE CETTE " VAGUE "

roulant à la Fête des Classes de la Porte d'Anse à celle de Belleville, cohue joyeuse de Conscrits et de Vétérans ?

Là, tous étaient confondus, riches et pauvres, jeunes et vieux, et l'ombre du drapeau de la France planait sur la foule amie. C'étaient les jeunes, qui, LE BANQUET terminé, allaient chercher les anciens de 30, de 40, de 60, de 80 même. CHAQUE CLASSE AVAIT EU SON BANQUET et quels bons souvenirs étaient évoqués autour de la table de camarades de la même classe !

On ne peut nier, en effet, l'influence considérable qu'avait sur l'avenir des conscrits la Communauté de Vie pendant 7 ans, 5 ans, 3 ans même, sous les replis du drapeau.

On s'ignorait la veille, on rêvait "frères" et ces amitiés du régiment étaient plus fortes, plus tenaces que toutes les unions de la fortune ou du sang.

ON ÉTAIT CONSCRIT, ON SE DEVAIT APPUIER POUR LA VIE, QUEL QUE SOIT LE SORT QUE VOUS AIT RÉSERVÉ L'AVENIR.



- VILLIÉ - MORGON :

LES CONSCRITS -

AUTREFOIS, les GARCONS de 20 ANS se rendaient à Beaujeu souvent accompagnés du Garde Champêtre, du Maire et des "papas" qui les emmenaient en char à cheval.

LE MATIN avait lieu le Conseil de Révision suivi de la PHOTOGRAPHIE.

L'APRES-MIDI, souvent des bagarres éclataient dans les rues de Beaujeu.

1920-1930 : Entre les deux guerres, la PHOTOGRAPHIE se fait le jour du banquet des 20 ans (1er janvier) à Villié, devant le Château, dans la cour d'honneur, avec quelquefois les 19 ans, sous-conscrits qui "prenaient le croûton".

Vers 1930 : Les FILLES sont invitées à la PHOTOGRAPHIE.

Le DEFILE avait lieu dans les rues de VILLIE et dans les HAMEAUX, Morgon en 1931, Saint-Joseph, il n'était composé que des GARS de 20 ANS.

Le BANQUET naguère Salle Teillard à Morgon, entre hommes, puis chez Chagny au Bourg.

1932 : Les FILLES sont invitées au DESSERT.

Le BAL clôturait la journée, il avait lieu chez Teillard.

Précédant ces événements et pendant plusieurs mois : ON ROULAIT CONSCRIT, on allait manger chez les UNS et chez les AUTRES à tour de rôle. On portait des cocardes aux filles et c'était l'occasion d'autres ripailles entre JEUNES. Même en 1941/42, malgré les difficultés du moment, les parents des conscrites offraient un petit casse-croûte.

AUTRES DECENNIES, il y a sans doute plus de 50 ans, le REPAS réunissait l'ensemble des classes. Mais peu de personnes y participaient :

- des ABSENTS tout de suite après la guerre 14/18
- manque d'argent pour beaucoup de gens
- période de restrictions.

Pendant la dernière guerre 1941/42, pour le repas chacun apportait ce qu'il pouvait, Madame CREPIER s'arrangeait pour fournir le pain, malgré les restrictions.

AUTRES FAITS PLUS PROCHES DE NOUS

Vers 1950-53 : Défilé et Vague de toutes les décennies le dimanche matin.

1954 : Participation des FEMMES au banquet, ceci à l'initiative, entre autres, de Mesdames CREPIER et CHAGNY.

1979 : Le souhait de faire un DEFILE DE CHARS en même temps que la retraite aux flambeaux le samedi soir voit le jour grâce, entre-autres, à Messieurs DURAND et RAJON.



1932

HONNEUR AUX " 8 "

ILS AURAIENT EU 100 ANS EN 1988



1900

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LA FÊTE DES CLASSES

SE DERoule PENDANT TROIS JOURS, LE 1ER WEEK-END DE MARS

Tout d'abord, le VENDREDI, arrivée des CONSCRITS "VENUS D'AILLEURS". Tous sont enfin là ou presque. Décoration dans les rues : sapins, guirlandes, banderoles. Dans la soirée, tous se retrouvent autour du ou de la Président(e) : derniers préparatifs et dernières recommandations.

ENFIN CES TROIS JOURS ARRIVENT ...

SAMEDI - Dans la journée :

- . décoration des sapins
- . dernières visites chez les personnes âgées : domicile, hôpital, hospice.
- . dépôt aux cimetières de fleurs sur les tombes des conscrits décédés.
- . dernières retouches aux chars, déguisement, maquillage.

Le soir :

- . défilé des chars
- . retraite aux flambeaux
- . clique et fanfare accompagnent les joyeux lurons.

C'est par UN VIN D'HONNEUR QUE PREND FIN CETTE PREMIERE JOURNEE.



DIMANCHE - A l'aube, dès 8 heures environ et pour les plus courageux :

- . AUBADE chez le ou la Président(e) avec la fanfare et une délégation de conscrits.

A 9 heures :

- . Messe des Conscrits
- . Distribution des gibus, fleurs, cocardes par classe, à la salle des fêtes.

Aux environs de 10h 30 :

- . PHOTOGRAPHIE de l'ensemble des CONSCRITS dans le parc du Château.

11 heures :

- . VAGUE déferlant dans les rues du village par classe. Bras dessus, bras dessous, les conscrits décrivent des ondulations accompagnés par la musique et parfois d'autres fanfares se joignent à celle du pays. Il arrive même, suivant les années, que des majorettes, des groupes folkloriques apportent leur participation. A la fin de ce défilé suivent lentement des "tacots" ou des voitures très récentes dans lesquelles prennent place "NOS ANCIENS".
- Tout au long du parcours, des HALTES-BOISSONS sont installées.
- Le service d'ordre est assuré par les pompiers.

Ensuite :

- . dépôt d'une gerbe au monument aux morts par les 10 ans, suivi d'une minute de silence et parfois le ou la Président(e) dit quelques mots.

Rendez-vous avec TOUTE LA POPULATION au VIN D'HONNEUR, salle des fêtes.

13 h 30 : BANQUET dans la salle du caveau. Près de 300 convives se retrouvent dans une ambiance chaleureuse. Parfois les conscrits interprètent la chanson de leur classe.

SOIR : BAL - Pour beaucoup la nuit sera courte.



LUNDI - En fin de matinée et pour cause ...

RETINTON, dans un village d'alentour. C'est là que se retrouvent les conscrits et leur famille. Parfois sont invités, en remerciement, les conscrits de la classe suivante pour leur participation au déroulement de la fête.



ET L'ON SE QUITTE EN SE DISANT :

"AU REVOIR, A DANS 10 ANS"

LA VIE SCOLAIRE

CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES (C.P.E.)

Lors de son assemblée générale du 5 octobre 1988, le Conseil de Parents d'Elèves a procédé au renouvellement de son conseil d'administration et a reconduit son bureau :

- . Président : Michel LONGEPIERRE
- . Vice-Présidents : Jacky LARGE et Christian RENOUVIER
- . Secrétaire : Marie-Eliane MICHEL
- . Secrétaire adjointe : Nicole JAMBON
- . Trésorier : Jean-Pierre CHEVALIER
- . Trésorier adjoint : Michel RUET (Morgon)

NOTRE BUT :

- Rassembler tous les parents ayant un attachement à l'école publique et un idéal laïc.
- Aider matériellement nos écoles (pour l'année scolaire 1987-1988, 4 000 francs environ ont été distribués pour différentes activités). Ceci est possible grâce aux bénéfices réalisés lors de notre concours de belote (en novembre) et de notre concours de pétanque (en mai).

Les élections des parents délégués au conseil d'administration du collège et aux conseils d'écoles ont eu lieu le 15 octobre.

Sont élus :

- au conseil d'administration du collège :

- . Titulaires : Jacky LARGE (Villié-Morgon)
Bernard PICHET (Chiroubles)
Janine MEYRAN (Fleurie)
- . Suppléants : Marie-Jo DUPRE (Villié-Morgon)
Jean-Pierre CHEVALIER (Villié-Morgon)
Nicole JAMBON (Villié-Morgon)

- au conseil d'école primaire :

- . Titulaire : Michel LONGEPIERRE
- . Suppléante : Marie-Eliane MICHEL

- au conseil d'école maternelle :

- . Titulaire : Josiane ROLLET
- . Suppléant : Gérard BELAID

GROUPEMENT DE PARENTS D'ELEVES

DU COLLÈGE, DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

ET MATERNELLE DE VILLIÉ-MORGON

Le 26 Janvier, à la salle des fêtes de Villié-Morgon, Monsieur Philippe MEIRIEU viendra animer une soirée ayant pour thème "apprendre à travailler à la maison comme à l'école". Philippe MEIRIEU est aujourd'hui professeur en sciences de l'éducation à l'Université Lumière - Lyon 2. Auteur de nombreux ouvrages de pédagogie, il a conçu son travail de réflexion et de recherche à partir d'une large expérience : comme nous tous, il est ancien élève, ou parent d'élève, et ne l'oublie pas; mais il a été aussi instituteur, professeur de collège et de lycée, formateur d'enseignants.

C'est pourquoi il s'adresse très concrètement aux professeurs, parents d'élèves, directeurs d'établissements, à tous ceux qui s'intéressent à l'école, et, plus largement à toute personne qui se met en situation d'apprendre.

- Apprendre, oui, mais comment ?
- Quelle aide les parents peuvent-ils apporter à leurs enfants ?
- Quels sont les rôles respectifs des parents et des enseignants ?
- Comment réussir l'école ensemble ?
- Etc ...

Apprendre à travailler est nécessaire pour réussir une vie scolaire et professionnelle.

Venez nombreux le 26 Janvier à 20h 30, avec vos questions, vos idées, votre expérience, ou vos silences. Nous réfléchirons ensemble, avec l'aide de Philippe MEIRIEU, qui tentera, application pratique, de nous transmettre un peu de son savoir.

L'ÉCOLE DE ST-JOSEPH-EN-BEAUJOLAIS

L'école de St-Joseph accueille une trentaine d'enfants - enfants qui, en dehors d'un enseignement général satisfaisant, se sont accordés de nombreuses récréations au cours de l'année scolaire écoulée :

. au début de l'année, les élèves sont devenus des Lyonnais d'un jour, où le musée Guimet, l'amphithéâtre, le funiculaire, le métro ... etc ... étaient au nombre des découvertes de cette journée.

. la fête de Noël, qui se déroule traditionnellement dans le théâtre de St-Joseph, a vu celui-ci trop petit pour recevoir parents et amis venus applaudir les artistes en herbe. La deuxième partie de la soirée était animée par les parents qui ont interprété magistralement "la partie de cartes" de Pagnol; ensuite de nombreux sketches amenèrent bon nombre de spectateurs au bord des larmes "de rire".

. au mois de mai, les grands de l'école ont fait une semaine d'équitation à St-Didier. Une semaine où les enfants ont fait connaissance avec le monde du cheval, un rêve qui devenait réalité pour beaucoup d'entre eux.

. un voyage scolaire a réuni enfants et parents pour une journée qui n'engendrait pas la mélancolie. Cette année, au programme : le musée de Rochetaillée et le parc de Courzieu avec ses rapaces - et, pour terminer, une inoubliable partie de ballon prisonnier entre tous les enfants, parents et maîtresses.

Les élèves de l'école sont également venus voir les spectacles de Pallata et des Contes du Chat Perché à la salle des fêtes. Ils ont été aussi des lecteurs assidus de la bibliothèque de la commune. Les enfants sont également très contents d'utiliser la salle des sports de Villié, une heure un samedi matin sur deux.

La venue aussi de nouveaux, qui a été fort appréciée de tous : deux ordinateurs dans l'école, où chacun peut exercer ses talents.

LA VIE ASSOCIATIVE



Cela fait quatre ans que je suis en service.

Je reçois les enfants de 3 mois à 6 ans. Je fonctionne tous les jours de 8h à midi et de 13h 30 à 18h 30, sauf samedis et jours fériés.

Si la garde de vos jeunes enfants vous pose un problème, renseignez-vous, téléphonez au 74.69.13.22 aux heures d'ouverture.

Que les personnes qui nous ont aidées tout au long de l'année, soit en donnant de leur temps lors des diverses manifestations, soit matériellement pour la halte-garderie, soient ici sincèrement remerciées.

L'Association de Parents.



AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL "A.D.M.R."

En janvier 1985, le secteur appelé "Nord-Beaujolais", voyait arriver sa travailleuse familiale, ou aide-familiale, Brigitte DUMONT, devenue pour tous très vite "Brigitte" tout court !

En effet, une Association loi de 1901, dont le siège social se situe à Villié-Morgon, se créait : "l'Aide à Domicile en Milieu Rural" voyait ainsi le jour sur les communes suivantes : VILLIE-MORGON, CHENAS, JULIENAS, JULLIE, EMERINGES, VAUXRENARD, CHIROUBLES, LANCIE, CORCELLES et FLEURIE. Cette association dépend elle-même de la Fédération A.D.M.R. de l'ARBRESLE.

L'aide-familiale est une professionnelle qui intervient dans les familles qui en font la demande; elle aide ou supplée la mère de famille dans ses tâches quotidiennes. Elle a donc un rôle matériel important, mais aussi un rôle éducatif et social. Dans chacune de ces 10 communes, se trouve un responsable qui vous apportera tous les renseignements que vous souhaitez connaître quant à la façon dont vous pouvez joindre Brigitte si vous avez besoin de ses services, ses horaires (ceux-ci peuvent être adaptés à chaque cas, l'association tient compte de chaque détail, les cas d'urgence sont bien sûr prioritaires tels qu'un accident ou un événement grave), ainsi que le coût approximatif de cette aide (fonction du quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales dont dépend l'assuré).

Bien sûr, afin d'aider encore plus efficacement, l'Association prend, elle, une grande partie du tarif horaire à sa charge; c'est pourquoi chaque année, une petite manifestation sympathique a lieu qui, si elle a pour but de réunir quelques fonds, permet aussi aux familles aidées ainsi qu'aux divers intervenants, de se rencontrer.

Nous signalons qu'actuellement, une aide-familiale supplémentaire, Marie-Noëlle, apporte aussi son aide à 5 associations entre lesquelles elle partage son temps, complétant ainsi le travail grandissant de chaque travailleuse familiale sur son propre secteur.

A bientôt donc, dans ces pages, pour un prochain bilan !

ASSOCIATION DES FAMILLES

Nous avons participé, cette année, à l'opération "taxe d'habitation" lancée par la Fédération des Familles du Rhône. Il s'agissait d'attirer l'attention des municipalités sur les possibilités d'abattements supplémentaires en faveur des familles.

Suite à notre intervention, le Conseil Municipal a décidé, pour la prochaine imposition de la taxe d'habitation, de pratiquer cet abattement supplémentaire pour les familles à partir de 3 enfants et pour les personnes non imposables sur le revenu. Nous tenons à remercier Monsieur le Maire et tout le Conseil Municipal de cette décision.

Nous rappelons que les associations familiales ont pour but la défense des intérêts matériels et moraux des familles et qu'elles sont l'interlocuteur du gouvernement pour tout ce qui concerne la famille. Il est important que nous le sachions et que nous fassions en sorte que nos enfants puissent grandir dans un climat matériel, moral et culturel sain et équilibré. Tout ce qui atteint la famille atteint nos enfants.

CERCLE DE LA BUTINIERE

BUREAU : Président d'honneur : Mr André GAUTHIER - Maire -
Président fondateur : Mr Paul JOMAIN
Présidente : Mme Lucienne BASSETTI
Trésorier : Mr Georges CHAGNY
Trésorière adjointe : Mme Anna PERNALON
Secrétaire : Mme Marie-Louise GERMAIN
Responsable voyage : Mr Louis BOREAS

Membres : Mr Jean-Pierre AUFFRANC - Melle Thérèse SAVOYE -
Mme Henriette AUCOEUR - Mme Marthe BOREAS -
Mme Maria DEPARDON - Mme Jeanne GAUTHIER

NOMBRE D'ADHERENTS : 74

NOTRE BUT : AIDER - GROUPEZ LES AINÉS -
Les distraire, leur procurer des loisirs.
Briser leur solitude.
Venir passer un moment agréable au Cercle - Pour donner le vrai
visage des retraités.

ACTIVITES DE L'ANNEE :

- . Réunion mensuelle, dernier jeudi du mois.
- . Réunion de bureau, 2e mardi du mois.
- . Un voyage d'une journée.
- . 2 voyages d'une demi-journée.
- . Vente-exposition.
- . Films.
- . Conférences - Causeries.
- . Promenades pédestres et inter-villages.
- . Prêt de livres.

NOUS SERONS TOUJOURS HEUREUX D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX
ADHERENTS.

UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES "U.N.R.P.A"

- SECTION DE VILLIE-MORGON -

"L'UNION NATIONALE DES RETRAITES" a tenu son assemblée générale le 9 novembre 1988, salle des fêtes de Villié-Morgon.

La remise des timbres 1989 précédait la réunion. Le président Monsieur LACOQUE donnait la parole au trésorier Monsieur VIVIAND pour un rapport financier précis et détaillé.

Suivait le rapport moral par un compte-rendu sur le Congrès Fédéral qui s'est déroulé le 6 mai à Villefranche où s'étaient rassemblés 300 délégués. Son importance et les discussions qu'il a suscitées ont donné lieu à une résolution votée et approuvée par le Congrès sur les revendications essentielles des retraités et personnes âgées - résolution qui fut envoyée à Monsieur MITTERRAND, Président de la République, Monsieur ROCARD, Premier Ministre, au Pouvoir public concerné.

Un rappel a été fait sur la sortie "Le Pal", organisée par Monsieur CHAVY, qui semble avoir plu à tous - Un bon moment passé entre amis.

La réunion se terminait par le verre de l'amitié avec dégustation des gâteaux et pizzas très appréciés.

C.A.T.M. - A.C.P.G.

Diverses raisons ont réuni les deux générations d'anciens combattants, leur famille et leurs amis.

La galette des rois de début janvier et la soirée grillades de juin se sont déroulées à Villié-Morgon dans la simplicité et l'amitié, tandis qu'il a fallu "grimper un peu" pour assister à la réunion cantonale à Chiroubles où nous étions récompensés par un plantureux repas au restaurant.

A l'an prochain donc, pour de nouvelles retrouvailles que nous espérons vivre dans la paix et la fraternité.

Ce sera donc pour 1989 :

- . le samedi 14 janvier pour tirer les rois.
- . et le samedi 10 juin pour savourer les grillades.

"IN VINO MUSICA" CHORALE DE VILLIÉ-MORGON



Président : André PASSOT
Président d'honneur : Alexis SERVAGE
Vice-Présidente : Yvette AUPOL
Secrétaire : Marie-Antoinette CIMETIERE
Trésorière : Michèle LAUT

Notre chorale a été demandée cette année pour de nombreuses prestations, locales, mais aussi régionales ! Notre prestige grandit et avec lui, celui de notre commune !

Elle a en effet eu l'occasion de se faire connaître à VILLEFRANCHE, lors du Gala des Accordéonistes, à DENICE, en première partie d'une soirée-théâtre et à VILLEFRANCHE encore pour la Nuit d'Eté, ce dernier concert récompensé d'ailleurs par des remerciements et une médaille remise par Madame MALVAUX, Présidente de l'Office Culturel de Villefranche.

Dans notre commune, nous avons pu l'applaudir au cours de son Concert annuel, le 7 Mai, ainsi que lors du Concert de la Fanfare, de même que pendant le banquet des Anciens, organisé par le Comité d'Entraide.

Il faut dire qu'auparavant, une longue année de travail avait été nécessaire, regroupant chaque semaine tous ses membres, dans un seul et unique but, celui de se faire plaisir avant tout et passant par là, d'offrir à ceux qui l'entendraient, une prestation qui saurait combler leur attente !

Chaque année, maintenant le traditionnel et très attendu "week-end - Chorale" permet à tous les choristes de peaufiner ce travail sous la toujours diligente baguette de Daniel CHAMBARD, aidé ce jour-là d'Evelyne LAS, que vous avez pu voir lors des Concerts Annuels.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochain Concert dans le courant du mois d'avril 1989. Critiques et suggestions seront toujours les bienvenues; mais toujours votre présence et vos encouragements nous ont aidés et permis de progresser encore plus.

A bientôt donc, réservez-nous votre soirée !



"A. S. L. V. M."

B A S K E T



La société de basket avec plus de 100 licenciés présente cette année 11 équipes jouant en UFOLEP Beaujolais et FFBB.

Au cours de la saison écoulée, plusieurs résultats positifs furent enregistrés au sein de la société. Tout d'abord les benjamines qui obtiennent le titre de championnes du Rhône UFOLEP, les minimes filles ainsi que les seniors féminines décrochent le titre de championnes du Beaujolais.

En coupe du Beaujolais, les poussines, les benjamines et les vétérans remportent la coupe dans leur catégorie respective.

Les seniors masculins ont accédé à la catégorie "excellence départementale".

Nous pouvons féliciter également ceux qui donnent de leur temps pour entraîner bénévolement nos équipes : Marcel BOREAS pour les poussins - Agnès RUET et Christophe COLLONGE pour les poussines - Françoise IMBO pour les benjamines. Ces équipes disputent uniquement le championnat UFOLEP Beaujolais.

Les benjamins et les seniors masculins sont entraînés par Joël GUILLEMOT, les minimes masculins par Laurent GUILLET, les minimes filles par Jean-Louis CINQUIN, les cadets par Roland LACOUTURE et les seniors filles par Christophe LAMARCHE. Toutes ces équipes disputent les championnats UFOLEP et FFBB. Cette année une deuxième équipe seniors masculins dispute le championnat UFOLEP Beaujolais. Il faut également signaler une équipe vétérans très dynamique.

Chaque semaine de nombreux matches se disputent à la salle des sports de Villié ou à l'extérieur. Nous avons récemment pu installer, grâce à l'aide de la municipalité, un chrono électronique.

La société de basket de Villié, comme vous pouvez le constater, prend une large place dans la vie sportive des jeunes. La salle des sports qui est mise gracieusement à notre disposition par la municipalité est un outil de travail indispensable à la réussite de ces équipes.

Quelques dates importantes sont d'ores et déjà à retenir pour l'année nouvelle :

- . le 1er Mai 1989 : Tournoi des jeunes.
- . le 28 Mai 1989 : Tournoi des seniors féminines et masculins.
- . le 4 Juin 1989 : Finale départementale UFOLEP.

La démission du président Paul BERGERON et du trésorier André GUILLET, que nous tenons à remercier pour leurs années de dévouement au sein du club, a entraîné en début de saison la formation d'un nouveau bureau :

Présidents d'honneur : Louis GENILLON et Paul BERGERON
Président : Noël SORNAY
Vice-Président : Bernard BOTTERON
Secrétaire : Jean-Louis CINQUIN
Secrétaires adjoints : Patrick BOULAND et Françoise IMBO
Trésorier : Daniel LABRUYERE
Trésorière adjointe : Agnès RUET

ARCHERS DE LA "GRAPPE VILLIATONNE"

Le 6 septembre 1988 naissait à Villié-Morgon, une nouvelle société.

BUREAU :

- . Président : Martial VERNAY
- . Vice-Président : Jean-Claude HUMBERT
- . Secrétaire : Eliane MATHON
- . Secrétaire-adjoint : Joël TEYSSIER
- . Trésorière : Pascale HUMBERT
- . Trésorier-adjoint : Pascal CHEVILLON

HORAIRES D'ENTRAINEMENT :

- . Le mercredi de 18 h à 19 h
- . Le samedi de 14 h à 15 h
 - * l'hiver à la salle des fêtes
 - * l'été en plein air

COÛT :

- . 30 F par mois et 20 F de location d'arcs pour les débutants.

-000000000000-

ENTENTE CYCLISTE BEAUJOLAISE

Nous sommes un club cycliste ayant pour vocation première la découverte de jeunes espoirs.

Donc, vous jeunes gens et jeunes filles, si vous désirez faire du cyclisme, adressez-vous à l'un des responsables dont vous trouverez les adresses ci-dessous :

- . Marcel PARIAUD - LANCIE - Tél. 74.04.10.39
- . Gérard SADOT, Rue de la Charbonnière - BELLEVILLE - Tél. 74.66.43.97
- . Julien MANIN - VILLIE-MORGON - Tél. 74.04.24.01
- . Henri CHAVY, Le Chazelet - REGNIE-DURETTE - Tél. 74.69.24.34
- . Albert CHAMBON, Les Chastys - REGNIE-DURETTE - Tél. 74.04.34.41

Les entraînements ont lieu tous les mercredis après-midi (se renseigner auprès des responsables).

Nous acceptons aussi toutes les bonnes volontés qui voudraient participer à la vie du club.

-000000000000-

SERVICES ET INFORMATIONS

NOUVELLES POSSIBILITÉS POUR LE MAINTIEN A DOMICILE

DES PERSONNES AGÉES OU HANDICAPÉES

Vos problèmes d'isolement par rapport à vos difficultés pour accomplir les actes ordinaires de la vie peuvent être résolus par :

Le Service de Gardes -

Mis à votre disposition :

- . 24 heures sur 24
- . De jour seulement 10 à 12 heures de présence
- . De nuit 10 à 12 heures de présence
- . Ponctuellement : 1/2 journée, 1 week-end ...
- . Ou bien, si vous n'avez pas eu de possibilités de prise en charge d'aide-ménagère, pour quelques heures par mois.

Nous mettons à votre service du personnel compétent :

- . vous êtes l'employeur
- . vous bénéficiez des exonérations accordées par la loi.

Toutes les formalités administratives sont effectuées par nos soins.

TARIF : Toutes charges comprises.

- . Intervention à l'heure pour travail effectif : 40,00 F
- . Tarif dégressif pour simple présence et en fonction du nombre d'heures.
- . Garde de jour 10 à 12 heures de présence : 245,00 F
- . Garde de nuit : de 170,00 à 250,00 F suivant le travail à effectuer.
- . Garde à demeure et week-end : se renseigner.

Adressez-vous à : Association Intercommunale d'Aide aux Personnes Agées de la Région de Beaujeu - Téléphone : 74.69.27.72 ou 74.08.80.60.

IL EXISTE TOUJOURS :

Le Service de Soins à Domicile :

- . Sur certificat médical de votre médecin traitant
- . Pris totalement en charge par la Sécurité Sociale
- . Des aides-soignantes qualifiées assurent les soins d'hygiène, habillage, lever, coucher, préparation des médicaments, surveillance du traitement.
- . Les soins infirmiers (piqûre, prise de sang, pansements, etc ...), toujours dans le cadre de la prise en charge du Service de soins, sont assurés par l'infirmière libérale de votre choix.
- . Ce service est à votre écoute 24h/24 par répondeur téléphonique, même en cas d'urgence. Téléphone : 74.69.24.55.
- . Madame PIRET, infirmière responsable du Service, répond elle-même à vos appels tous les après-midi de 14 h à 16 h à la Maison de Pays à Beaujeu.

L'aide-ménagère :

Ce service vous est bien connu, toutefois, nous vous rappelons les conditions de prise en charge :

. Un dossier social établi par les assistants sociaux, concernant votre état-civil et vos ressources.

. Une prise en charge accordée par la Caisse de retraite qui vous sert l'avantage le plus important.

Une participation laissée à votre charge variant de 4,00 F à 43,00 F.

La demande doit être faite auprès de votre mairie, de nos correspondants sur place, pour Villié-Morgon Mme Jean BARITEL, ou bien au 74.69.27.72, la responsable Madame MIRABITO vous répondra.

APPEL SECURITE :

Le Service peut vous mettre en relation avec des organismes d'alarme téléphone. Pour tout renseignement, nous contacter.

AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Vous êtes : LOCATAIRE
PROPRIETAIRE-OCCUPANT
PROPRIETAIRE-BAILLEUR

Vous êtes : RETRAITE
HANDICAPE
EN ACTIVITE

Des Aides à l'Amélioration de l'Habitat peuvent vous être accordées pour faire effectuer des travaux tels que :

- . Réfection Papiers Peints, Menuiserie, Toiture, etc ...
- . Création Sanitaire, Chauffage, Electricité, etc ...

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, ADRESSEZ-VOUS :

P.A.C.T. DE VILLEFRANCHE
923, Rue Nationale
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Tél : 74.62.80.28

TOUS LES MATINS
DE 9 à 12 HEURES

OU

EN MAIRIE DE BELLEVILLE SUR SAONE

Le 3ème MARDI de chaque mois
de 10 à 12 HEURES

A LA MAISON DE PAYS DE BEAUJEU

Le 2ème MERCREDI de chaque mois
de 10 à 12 HEURES

ETAT CIVIL 1987

NAISSANCES

GULLO Cindy Suzanne Yvonne	12 Janvier	1987
AUFRANC Romaric	26 Janvier	1987
BRISSON Maxime Bernard	11 Février	1987
CHAUDET Jeanne Rose	10 Mars	1987
PROTHERY France	29 Mars	1987
BODILLARD Jérémy	20 Avril	1987
GRILLET Cédric	7 Juin	1987
MONTGILBERT Anthony	13 Juin	1987
PERES Florian Jean Pierre	21 Juillet	1987
DESBOIS Vivien	20 Août	1987
GONIN Amélie Cyrielle	23 Septembre	1987
BULS Grégory	6 Octobre	1987
DAUTUN Pierre Jean	12 Octobre	1987
BRISSON Louis Charles Quentin Marie	31 Octobre	1987
COLLONGE Amandine	22 Décembre	1987

§§§§§§§§§§§§§§§§

MARIAGES

COMMUNE :

SIMON Christian et DESCAILLLOT Claude	7 Février	1987
DUTHEY Gérard Maurice et CHAVY Bernadette	20 Juin	1987
LAUGERETTE Henri Claude et VIGNERON Sylvie Marie Renée	27 Juin	1987
BRUNET Pascal et GAY Françoise	25 Juillet	1987
LARGE Raphaël et PERCHERANCIER Sophie Michelle Nicole	25 Juillet	1987
LAMARCHE Didier André Louis et SORNAY Véronique	8 Août	1987

HORS COMMUNE :

SERVAGE Henri René et TANNACHE Marie Odile	22 Août	1987
FRAY Michel et BATTENTIER Pascale Marie Hélène	24 Octobre	1987
GONIN Gilles et CARON Mireille Yvette	14 Novembre	1987

§§§§§§§§§§§§§§§§

DECES ENREGISTRÉS EN 1987

Mme MATHON née CHEVALIER Josette	16 Décembre	1986
Mr GAUTHIER Antoine Joseph	29 Décembre	1986
Mme GONIN née RONGIER Yvonne	29 Janvier	1987
Mr CHATELET Claude	6 Février	1987
Mme DEPARDON née CHEVALIER Marie	17 Février	1987
Mme JONCHIER née PECHARD Judith Marie	7 Avril	1987
Mr GAILLARD Thierry	17 Aout	1987
Mme AUFRANC née SIMONI Laure Marie	2 Septembre	1987
Mme BRANCHE née DURBIZE Francia Yvette	13 Novembre	1987
Mr MELETON Jean Marie	17 Novembre	1987

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

Petit rappel historique :

Il y a un siècle, en 1887, notre commune comptait environ 2250 habitants.

Sur ses registres d'état-civil il a été enregistré :

- . 43 naissances
- . 14 mariages
- . 43 décès

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

La Révolution Française de 1789 à Villié

ou ce que nos ancêtres ont vu ... à Villié

"LA GRANDE PEUR DES BRIGANDS"

A partir d'août 1789, naquit en France la "grande peur". C'est l'annonce déformée des événements parisiens qui avait donné naissance au phénomène de peur. La nouvelle que des "brigands" (4000 disait-on à Soissons, 30000 affirmait-on à Toulouse) traversaient la France en saccageant les exploitations, volait de village en village.

(Histoire de France - Jean Favier - Tome IV - page 54)

ET VOICI CE QUI ARRIVA A VILLIE

"Aujourd'hui, 13 décembre 1789, la Municipalité assemblée depuis l'issue de la messe paroissiale, le bureau ayant été tenu par ses membres toute la journée pour y recevoir les déclarations pour le don patriotique, la journée s'étant écoulée, personne ne s'étant présenté, étant environ vers les six heures du soir, nous avons renvoyé la dite assemblée à jeudi prochain, jour indiqué par l'Assemblée tenue le sept courant"

En définitive, Mr Péron a rapporté la requête concernant la nomination d'officiers pour le commandement de la MILICE NATIONALE de cette paroisse, (nomination) faite par l'assemblée de la paroisse le dimanche 19 août dernier, adressée à Monseigneur le Marquis de Sépeaux, écrit et signé comme ci-après :

"Monseigneur le Marquis de Sépeaux, maréchal de camp et d'armée du Roy, commandant en chef pour sa majesté dans les provinces de Lionnais, Forest et Beaujolais,

supplient humblement les Syndic et membres de la Municipalité, habitants, corps et communauté de la paroisse de Villié-en-Beaujolais exposent très respectueusement à votre Grandeur que la paroisse de Villié est une des plus considérables de la province, soit par son étendue, soit par sa population : on y compte plus de douze cents habitants.

Cette paroisse, éloignée d'ailleurs de tout secours militaire, dans les moments de troubles, est hors d'état de se défendre, et les lois de la police ne pouvant faute de force être exécutées, il en résulte souvent l'impunité de délits graves; les personnes, comme les propriétés les plus sacrées se trouvent par conséquent exposées.

Dans le moment où les lois semblent avoir perdu leur énergie, où les brigands répandus dans les campagnes dévastent les châteaux et menacent les propriétés particulières, la réunion des citoyens honnêtes et la force des armes semblent être plus nécessaires que jamais - des paroisses limitrophes de celle de Villié dans lesquelles différentes maisons ont été incendiées et mises au pillage ayant fait la triste expérience de cette nécessité - les suppliants ne peuvent en douter sans s'aveugler.

L'Assemblée Nationale et le Monarque chéri à qui la nation va être redevable de la liberté n'ont pu se dissimuler l'avantage qui se rencontre dans l'établissement de Milices Nationales dont l'Assemblée et la Déclaration récente du Roy paraissent avoir déjà fait (illisible) de cet établissement.

Les suppliants, sur ce fondement, est (?) bien convaincu de la nécessité urgente de recourir au moyen de repousser ces attaques qui pourraient leur être faites; la défense de la tranquillité publique, sinon par la violence, du moins par la terreur qu'une troupe de citoyens armés doit naturellement inspirer, ont résolu d'établir dans la paroisse une milice bourgeoise composée de gens dont les moeurs, la conduite sont à l'abri de la plus légère critique, mais comme cet établissement ne peut se faire légalement sans l'agrément de votre Grandeur qu'ils requièrent ... qu'il vous plaise, Monseigneur, d'autoriser les suppliants à établir dans la paroisse de Villié une milice bourgeoise sous le commandement de la municipalité. En conséquence, en confirmant la chose faite par les suppliants, accorder des brevets aux ci-après nommés :

pour la nomination de :

Suit la liste des officiers nommés :

un major - quatre capitaines en premier - quatre capitaines en second
- quatre lieutenants en premier - quatre lieutenants en second -
quatre sous-lieutenants (Quelle armée)

.....

Ce faisant (il faut) enjoindre aux différents habitants de les reconnaître en leur qualité et de leur obéir en tout ce qu'ils commanderont concernant le service du Roy, celui de la paroisse et l'exécution des ordres de votre Grandeur.

Et les suppliants ne cesseront de faire des voeux au ciel pour la conservation de vos précieux jours".

(suivent les signatures de 44 habitants)

(textes copiés sur un vieux registre trouvé à la sacristie de Villié dans un carton plein de chiffons, bouts de cierge et autres objets).

E. VEY

*
*